



W. Gaour



Préfecture de mohammedia



W. Gaour

Master I « **Génie Urbain** »

Module **Pays En Développement**

Responsables : Mr Toubon, Mr Léger

Auteurs : Wafaa Gaour, Nade Maxime

La gestion de la croissance informelle des villes du Sud: l'exemple de la ville de Mohammedia au Maroc



W. Gaour



W. Gaour

Remerciements

La rédaction de ce mémoire de master première année n'aurait pas été possible sans le concours de certaines personnes que nous tenons à remercier très sincèrement ici :

Monsieur Gadal Sébastien : [Maître de conférences à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ; Chercheur au C3ED, UMR n°63 IRD-UVSQ], pour ses conseils avisés et les documents, notamment cartographiques qu'il a bien voulu mettre à notre disposition.

Monsieur Brahim Chdak : [ingénieur d'application dans la Division Planification et Contrôle d'urbanisme à la préfecture de Mohammedia au Maroc] pour son aide lors de la visite sur site de Mlle W.Gaour et pour les documents qu'il a accepté de nous faire partager.

Monsieur El Ghazi : [Chef de service de l'habitat au ministère de l'habitat et de l'urbanisme, propriétaire d'un terrain sur le bidonville de Bradâa] pour les réponses qu'il a bien voulu nous donner notamment lors d'un entretien téléphonique.

Monsieur Toubon J.C [maître de conférence à l'université de Marne la Vallée, « logement social », laboratoire Génie urbain, Environnement et habitat, rattaché à l'école doctorale « ville et environnement » **et Monsieur Léger.B** pour leur suivi tout au long de notre réflexion.

Merci enfin à **Mme Fatima Morji et Mr Hbouli Abdesselam** : [membres du bidonville Bradâa] pour avoir accepté de participer aux entretiens qui constituent le contenu de notre enquête sur le bidonville de Bradâa.

SOMMAIRE

Introduction.....	4
I. Présentation de la ville de Mohammedia.....	5
A. Urbanisation et métropolisation au Maroc	5
B. Présentation de la ville de Mohammedia.....	6
1. Présentation géographique	6
2. Histoire de la ville de Mohammedia.....	8
3. Evolution de la ville de Mohammedia.....	10
C. Peuplement et démographie de Mohammedia.....	12
II. « Le phénomène des bidonvilles » : origine, situation actuelle et gestion urbaine.....	14
A. Les bidonvilles.....	14
1. Quelques définitions	14
2. Les causes du phénomène du bidonville.....	14
3. Les conséquences de ce phénomène.....	16
4. La localisation des bidonvilles dans la ville	17
B. Comparaison des politiques de Résorption de l'Habitat Insalubre française et marocaine.....	20
1. La politique française des années 1960 à 1980.....	20
2. Les points communs avec la politique marocaine actuelle.....	22
C. La légitimité de la politique RHI au Maroc : le problème du foncier.....	24
III. Etude de cas : le bidonville de Bradâa.....	25
A. Présentation du bidonville.....	25
1. Situation au sein du bidonville.....	25
2. Population du bidonville.....	27
3. Equipement du bidonville.....	28
4. L'habitat.....	28
B. Fonctionnement du bidonville.....	30
1. Solidarité.....	30
2. Services publics.....	30
Conclusion.....	39
Bibliographie.....	40

INTRODUCTION

Près de la moitié de la population mondiale (47 %) vit dans des zones urbaines et ce chiffre devrait augmenter de 2 % par an d'ici 2015¹.

Les concentrations de populations, les modes de consommation, les déplacements et les activités économiques urbaines ont un impact considérable sur l'environnement, aussi bien en termes de consommation de ressources que de rejet de déchets.

Les principaux facteurs de cette urbanisation croissante sont les possibilités et services qu'offrent les zones urbaines, en particulier dans les secteurs de l'emploi et de l'éducation.

Les villes jouent donc un rôle en tant que fournisseurs d'emplois, de logements et de services, mais aussi en tant que centres de culture, d'apprentissage et de progrès techniques.

Toutefois, l'expansion rapide des villes se traduit aussi par une aggravation du chômage, une dégradation de l'environnement, l'insuffisance des services urbains, la saturation des réseaux, la surcharge des infrastructures, et les difficultés d'accès à la terre, aux ressources financières et à des logements convenables.

La croissance ultra rapide de la population urbaine des pays du Sud a effectivement eu des impacts non négligeables sur la société urbaine et sur l'environnement². Le système capitaliste à économie de marché s'est appliqué dans des sociétés souvent inadaptées, ce qui provoqua la naissance d'une dualité incontestable dans les grandes villes des pays du Sud. La ville « type » d'un pays en développement fonctionne en effet à deux vitesses, avec des quartiers de niveaux de vie moyens ou aisés, et des quartiers à faible niveau de vie, sur des terrains dépourvu de toute valeur foncière, où les équipements et infrastructures publiques sont inexistantes. Cette dualité oppose donc des zones urbaines organisées, légales, équipées et souvent protégées, et des zones urbaines illégalement constituées laissées à leurs propres moyens.

Les politiques d'aménagement locales ou nationales sont bien souvent inexistantes, et même si elles existent elles sont trop souvent dépassées par les événements. A l'instar des pays du Sud, les sociétés des pays du Nord, les pays développés à économie de marché (PDEM), comme la France, ont déjà connu de telles situations dans l'histoire de leur évolution. Bien que les pôles des PDEM ne soient pas tous des réussites urbaines nous pouvons imaginer que certaines méthodes de gestion, politiques d'aménagement ayant été appliquées aux PDEM pourraient éventuellement montrer l'exemple aux pays du Sud, et parler ainsi de transfert de technologie ou d'aide au développement.

Dans le cadre de ce module sur la gestion urbaine des pays en développement (PED), nous avons donc choisi d'étudier le cas précis de la gestion des bidonvilles dans la ville de Mohammedia. En effet ayant réalisé un stage³ sur ce thème à la préfecture de Mohammedia, un maximum d'information sur cette ville nous amène à mener une réflexion particulière sur la problématique des bidonvilles.

Nous nous poserons donc la question suivante : **comment s'organisent ces territoires en « explosion urbaine » et en quoi la ville de Mohammedia illustre bien le défi urbain des villes des pays du Sud ?**

Nous présenterons en premier lieu les étapes de l'évolution démographique, du rôle économique national et des formes de la croissance spatiale de Mohammedia.

En second lieu nous étudierons la composition sociale de Mohammedia et ses principaux problèmes : les bidonvilles. Une troisième partie permettra d'exposer les différentes réponses institutionnelles et techniques mises en œuvre ou envisagées. En réalisant un comparatif avec les politiques françaises de Résorption de l'Habitat Insalubre des années 1960, nous espérons pouvoir dire si les politiques des PDEM sont compatibles avec les sociétés du Sud, et souhaitons essayer de voir les impacts actuels d'une ancienne colonisation.

Pour illustrer notre raisonnement et nos propos le cas particulier du bidonville de Bradâa sera étudié, en prenant l'exemple de services urbains tels la gestion de l'eau et des déchets.

¹ « L'avenir de l'environnement mondial », édition de bœck, Nations Unies (PNUE), Géo 3, 2002.

² Cours Master Génie urbain première année, module PED, JC. Toubon « forme et processus d'urbanisation ».

³ Stage de Wafaa Gaour, 2004, préfecture de Mohammedia.

I. La ville de Mohammedia

A. Urbanisation et métropolisation au Maroc

Le processus d'urbanisation du Maroc est un phénomène relativement récent qui a débuté au début du XXe siècle, en même temps que le pays passait sous les protectorats Français et Espagnols. Il se traduit par un nouveau mode d'organisation du territoire. Au début du XXe siècle, environ 420 000 personnes vivaient dans des centres urbains de petite taille ou dans les deux anciens centres urbains impériaux, Fès et Marrakech. Après la crise économique qui touche le pays dans les années 1878-1882, l'économie nationale s'ouvre sur le marché mondial. Cela entraîne le développement des villes littorales et des sites portuaires comme Casablanca, au détriment des villes situées dans l'intérieur du Maroc, à l'instar de Fès et de Marrakech.

Les échanges transsahariens, clés de voûte de la puissance économique et territoriale de cités comme Fès et Marrakech, stagnent puis déclinent au profit de la frange littorale Atlantique, avec en premier lieu, l'axe Kenitra Rabat Casablanca qui est devenu « l'épicentre » du développement économique du Maroc.

Ces aménagements, ces nouveaux pôles urbains et industriels et, plus généralement la politique coloniale d'aménagement du territoire, ont amené une transformation radicale des structures et des dynamiques territoriales du royaume chérifien, dynamiques spatiales qui ne vont avoir de cesse que de s'accélérer après l'indépendance en 1956¹.

Entre 1936 et 1960, le nombre de centres urbains double, passant respectivement d'une soixantaine à plus de 700².

Le processus d'urbanisation en cours depuis le début du XXe siècle, puis plus récemment de métropolisation, ne se résume pas uniquement à un phénomène de croissance urbaine, d'étalement et de concentration spatiale des populations. Il est associé à une transformation des dynamiques et des structures sociales, économiques, géographiques et comportementales³.

La croissance rapide des effectifs urbains a eu deux effets majeurs : d'une part, la difficulté, voire l'incapacité des autorités locales et préfectorales à accueillir et à intégrer les nouveaux métropolitains, inaptitude qui se traduit sur le plan économique par le développement d'une économie de survie, la parcellisation du temps de travail, la montée des circuits économiques informels qui sont devenus les principaux pourvoyeurs d'emplois.

D'autre part, elle n'a fait qu'accentuer la dichotomie socio spatiale qui existait déjà lors du protectorat Français entre la « ville coloniale » et les autres quartiers.

L'apparition des quartiers pavillonnaires de l'après indépendance accueillant les populations aisées, le développement de l'habitat informel et des bidonvilles n'ont fait que multiplier les processus de fragmentation et de ségrégation socio spatiale. Le développement de l'habitat informel, dynamique géographique qui touche d'une façon générale l'axe Kenitra Rabat Casablanca, place les autorités territoriales devant des problèmes sociaux, sanitaires, d'aménagement urbain et territorial et économiques sans cesse plus importants. La ville de Mohammedia se révèle particulièrement illustratrice.

¹ Cf. Thèse de Mr Gadai Sébastien

² Cf. Escalier, 1984

³ Cf. Thèse de Mr Gadai Sébastien

B. Présentation de Mohammedia

1. Présentation géographique de Mohammedia

La ville de Mohammedia fait partie de l'axe Kenitra Rabat Casablanca présentant pour le Maroc de multiples intérêts géopolitiques et géostratégiques. En effet Mohammedia se situe géographiquement entre la ville « économique » de Casablanca et la ville « administrative » de Rabat.

Ce territoire en métropolisation est une des plus grandes conurbations littorales d'Afrique avec cinq millions d'habitants¹.

Mohammedia est un centre urbain de 322 286 habitants et est situé à 15 km au Nord de Casablanca.



¹ Thèse de Mr Gadai Sébastien : « la reconnaissance des formes spatiales de métropolisation ».

Images satellites de la ville de Mohammedia

Mohammedia



Source : google earth



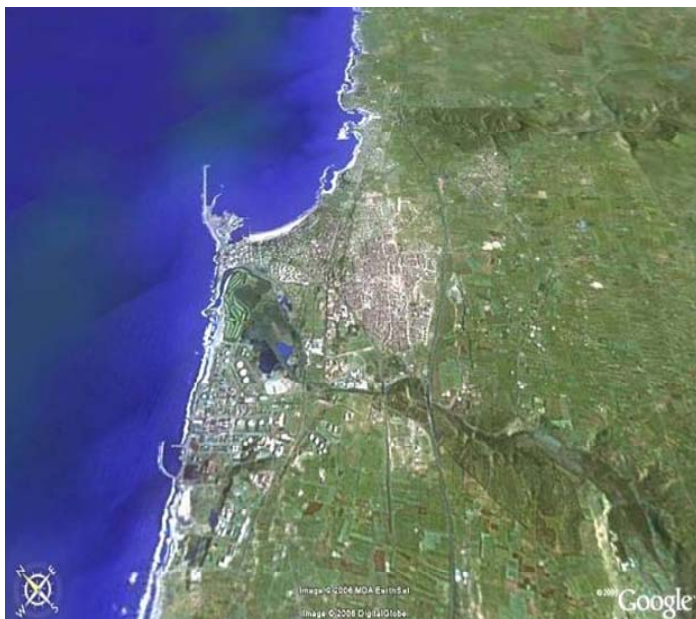
Source : google earth

Casablanca

Zoom sur Mohammedia



Source : google earth



Source : google earth

2. Histoire de la ville de Mohammedia

✓ Dimension historique :

Au début du siècle, Fédala qui passait pour être le souk hebdomadaire des tribus Zenata ne comptait que 250 habitants, cette agglomération citadine vivait à l'intérieur d'une Kasbah d'environ cinq hectares, dont les murailles abritaient des entrepôts de céréales de la région de Tamesna, qui furent installés en 1773 par le Sultan sidi Mohamed Ben Abdallah¹.

Rebaptisée Mohammedia par le Sultan feu Mohammed V lors de la pose de la première pierre de la raffinerie de pétrole Samir, le 25 juin 1960 ; cette ville dont le développement industriel a précédé le développement urbain pour en être le moteur verra sa population croître d'une manière exponentielle passant de 2500 en 1921 à environ 200 000 en 2002.

Le lendemain de 1912 et avec la pénétration des capitaux français, Fédala allait connaître l'implantation de son noyau d'industries modernes (essentiellement dans l'agroalimentaire), tout près du port, appeler depuis à jouer un rôle catalyseur dans la dynamique du processus d'industrialisation de cette cité².

Le phénomène d'industrialisation allait se renforcer en extension, durant et après la deuxième guerre mondiale, par l'installation de nouvelles unités dans divers secteurs (textile, cuir, IMME), ce qui favorisa l'immigration de populations issues de l'exode rural désireuses de travailler.

A partir des années 60, la dynamique industrielle de Mohammedia va prendre de nouvelles dimensions avec la politique industrielle de l'Etat qui allait faire de cette ville un pôle d'industries énergétiques et pétrochimiques d'envergure nationale³.

- ✓ En 1960 a eu lieu l'implantation de la raffinerie de pétrole Samir.
- ✓ En 1974, l'ODI (l'Office de Développement Industriel) créa la SNEP (Société Nationale d'Electrolyse et de Pétrochimie).
- ✓ En 1981 l'ONE (Office National d'Electricité) construit la centrale thermique de Mohammedia. Actuellement, elle se trouve la plus puissante centrale de production d'électricité de l'ONE.
- ✓ En 1988, le port de Mohammedia deviendra le plus grand port pétrolier du pays.
- ✓ Autour de ce pôle spécialisé, à la dimension nationale, et avec plus d'une centaine d'unités industrielles qui emploient quelques 13.000 salariés, Mohammedia se trouve alors dotée d'un tissu industriel caractérisé par la diversification et la complémentarité, dont les secteurs de textiles, de chimie et pétrochimie, et des I.M.M.E concentrent les deux tiers des unités industrielles et emploient 88% des salariés de l'industrie de la ville.
- ✓ Cette croissance industrielle n'a évidemment pas été sans influence sur la démographie de la ville, donc sur son urbanisation et sur ses conditions de vie.

¹ Escalier Robert, « citadins et espaces urbains au Maroc », 1983.

² Vermeren Pierre, « histoire du Maroc depuis l'indépendance », 2006.

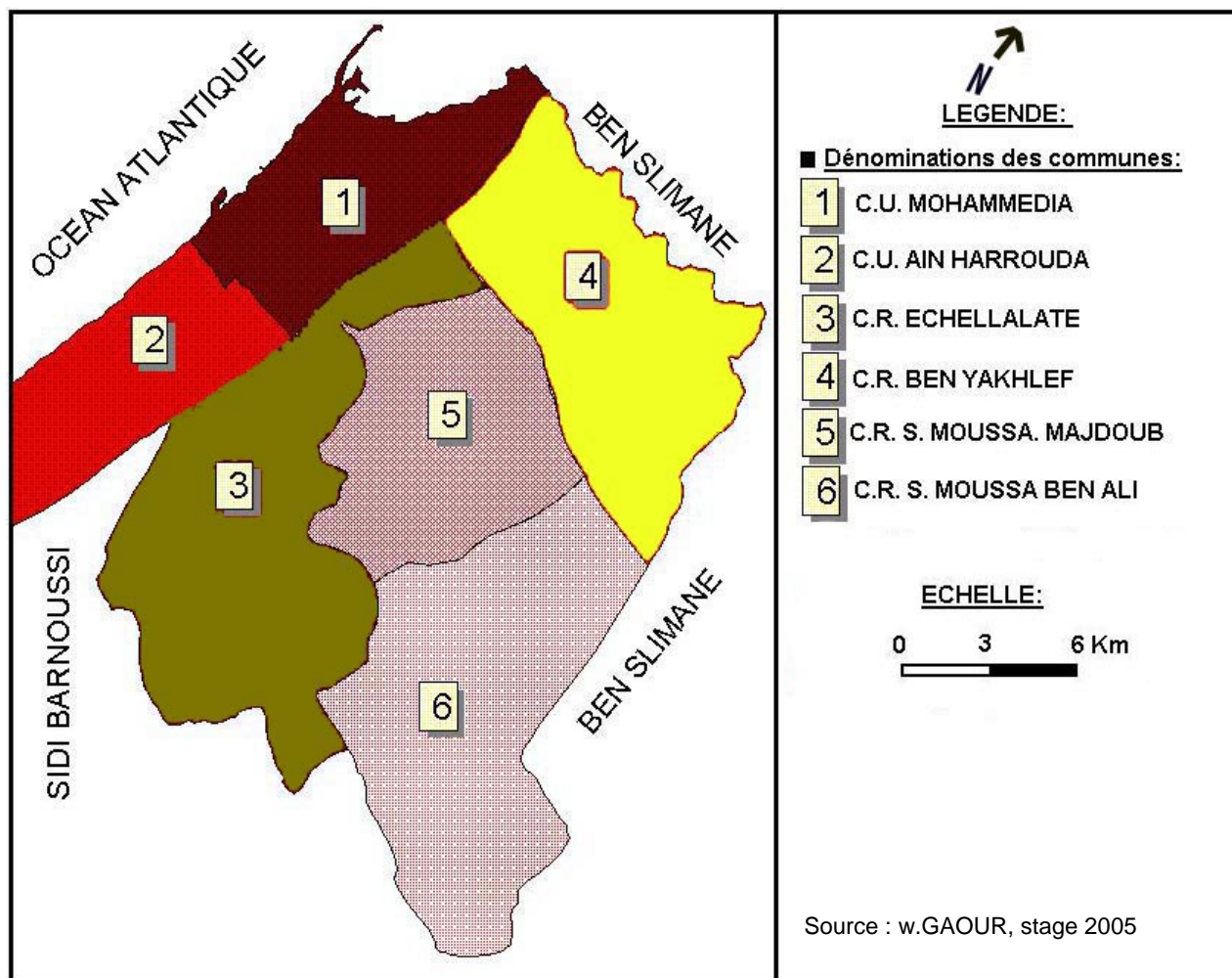
³ Escalier robert, « citadins et espaces urbains au Maroc », 1983.

✓ **Dimension administrative**¹

C'est dans le cadre de la réorganisation administrative du grand Casablanca en 1981 que la préfecture de Mohammedia a vu le jour. L'administration déconcentrée de Mohammedia compte aujourd'hui : une préfecture et 7 arrondissements urbains. A noter également que la quasi-totalité des services extérieurs des ministères sont représentés au niveau de cette préfecture. Toutefois, quelques ministères ne disposent pas de démembrements territoriaux, à savoir : les affaires culturelles, l'énergie et les mines, la population et le tourisme.

L'administration décentralisée regroupe des institutions telles qu'un conseil Préfectoral composé de 16 membres, un conseil Municipal constitué de 39 membres, une chambre de commerce et d'industrie et des services composée de 19 membres. Par ailleurs, 8 membres représentent Mohammedia au conseil régional du Grand Casablanca, 2 membres représentent Mohammedia à la chambre d'artisanat de la wilaya de région du grand Casablanca, 1 élu de Mohammedia est à la chambre d'Agriculture de Benslimane et de la wilaya de région de Casablanca, et enfin 2 élus représentent Mohammedia à la Chambre des pêches maritimes de l'Atlantique Nord.

Découpage administratif



¹ Rapport de stage de Gaour Wafâa, préfecture de Mohammedia, 2005.

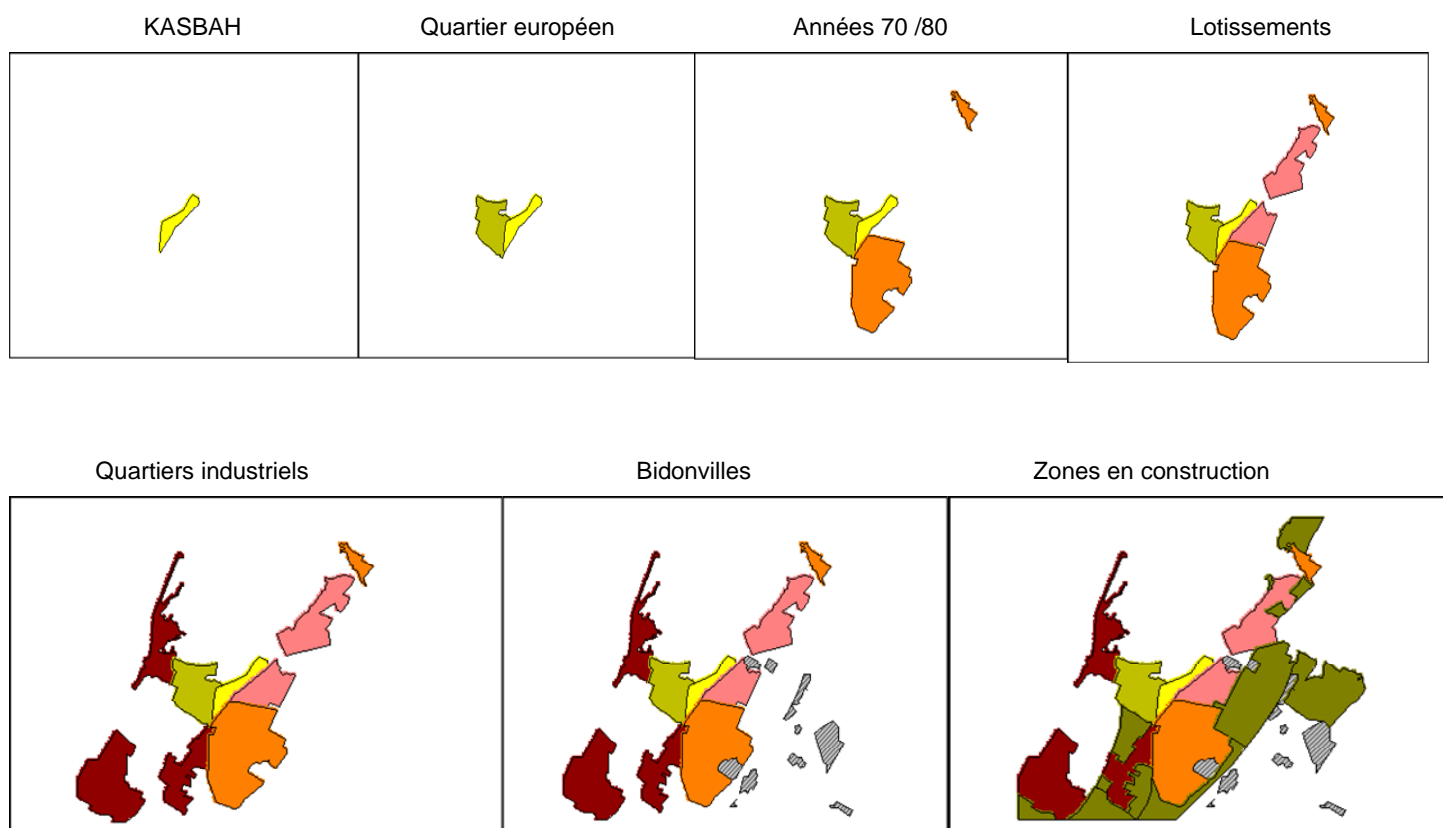
3. Evolution de la ville de Mohammedia

La ville originelle de Mohammedia s'est fondée sur le modèle de la ville traditionnelle marocaine dite « kasbah ». Au XIX^e siècle, le commerce mondial s'est étendu, les villes littorales se sont développées, et dans ce cadre les politiques d'aménagement du territoire coloniales françaises ont favorisé l'implantation de quartiers européens coloniaux.

Les années 1970 / 80 ont été quant à elles une phase de construction de nouveaux quartiers, le début de l'étalement urbain. Durant cette phase d'extension urbaine sont apparus des lotissements favorisant la création de quartiers pavillonnaires relativement aisés.

La croissance des villes littorales comme Mohammedia s'est basée sur une activité industrielle assez forte qui s'est traduite d'une part par l'immigration de nouveaux habitants et d'autre part par la création de nouveaux quartiers industriels. Forts de leur nombre, une grande partie des immigrants et immigrés ont été contraints de se loger par leurs propres moyens, suivant le modèle de l'auto construction sur des terrains à faible valeur foncière.

Cette série de carte présente de façon schématique la croissance urbaine de Mohammedia et met en évidence dans la dernière carte les espaces en construction en 2000¹.

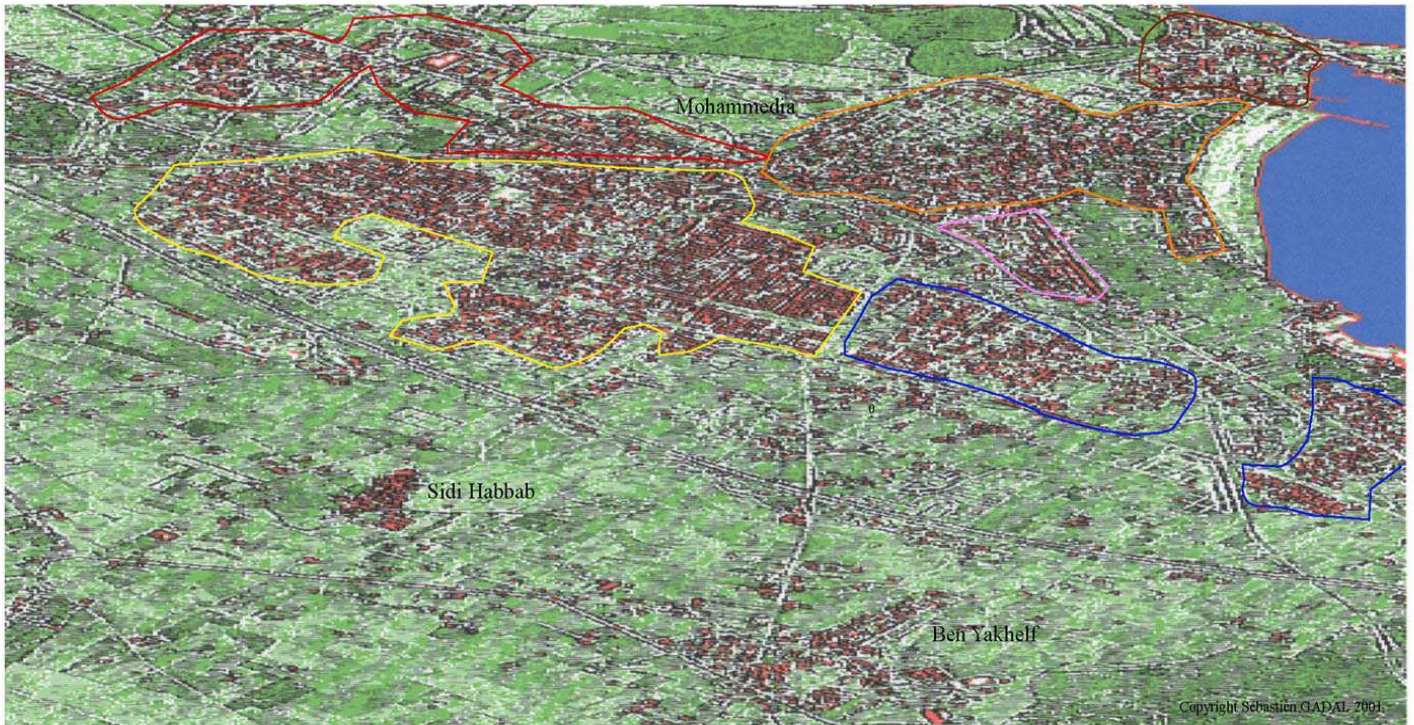


Nade Maxime, Licence géographie, 2005













¹ Cours de Licence de Géographie, géomatique, enseignement de Mr Gadad Sébastien, Projet sur la ville de Mohammedia, Nade Maxime, université de Saint Quentin en yvelines.

Carte d'occupation des sols de Mohammedia

Occupation du sol en vue oblique : Mohammedia



Légende :

 Bâti	 Kasbah
 Construction (minéral)	 Quartier européen
 Bitume, sol nu, sable	 Quartier El Houria, El Alia, etc. (années 1970, 1980)
 Végétation rase	 Lotissement (années 1990)
 Végétation arborée	 Quartier industriel
 Océan Atlantique	 Zone portuaire

Source : image S.P.O.T. 3 -P, 1994

Cartographie, méthodes et calculs : Sébastien GADAL

La ville s'est donc bâtie tout au long de l'histoire, par phases successives.

Le résultat est tout à fait bien représenté sur cette carte d'occupation des sols de Mohammedia, cette ville est très sectorisée. La qualité du bâti n'est pas lisible sur cette carte, néanmoins, tout laisse à penser que cette sectorisation de l'espace laisse place à une très forte ségrégation socio-spatiale. Ainsi nous pensons que cette sectorisation est une des nombreuses causes du développement de l'habitat informel et précaire auquel est confrontée la ville de Mohammedia.

Pour comprendre les phénomènes de sectorisation, et de ségrégation socio-spatiale, l'étude de la démographie de Mohammedia s'avère incontournable.

C. Peuplement et démographie de Mohammedia¹

Dans les pays en développement, la population urbaine ne cesse d'augmenter, l'exode rural frappe toutes les régions, et les grands centres urbains tendent à se multiplier (processus de métropolisation).

Depuis 1900, la population du Maroc n'a cessé de croître, en effet elle est passée de 5 millions d'habitants en 1900 à 29,9 millions en 2004 (tableau1), elle s'est donc multipliée par six en un siècle.

Cette croissance démographique a été d'autant plus forte en zone urbaine (tableau 2), en effet la part de la population urbaine sur la population totale du Maroc est passée de 29,2 % en 1960 à 55,1 % en 2004, ce qui représente une augmentation d'environ 16,5 millions d'urbains.

Tableau 1 : Evolution de la population marocaine et de son taux d'accroissement entre 1900 et 2004

Effectif de la population	Evolution du taux d'accroissement de la population		
	En milliers	Période	Taux (%)d'accroissement
1900	5000*	-	-
1912	5400*	1900-1912	0,6
1936	7040*	1912-1936	1,1
1952	8953	1936-1952	1,5
1960	11626	1952-1960	3,3
1971	15379	1960-1971	2,6
1982	20419	1971-1982	2,6
1994	26019	1982-1994	2,06
2004	29892	1994-2004	1,4

Tableau 2 : Evolution de la population urbaine et du taux d'urbanisation, Maroc (1900-2004)

Année	Effectif de la population urbaine	Taux d'urbanisation (en %)
1900*	420 000	8
1936*	1 450 000	19,2
1952*	2 650 000	25
1960**	3 389 613	29,3
1971**	5 401 971	35,2
1982**	8 730 399	42,6
1994**	13 414 560	51,5
2004**	16 463 634	55,1

Source: *R. ESCALLIER, *Population et urbanisation in Le Maghreb Hommes et espaces*.

Page 151 ; **RGPH de 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004.

La croissance spectaculaire de la ville s'est basée sur une forte immigration. En effet, le tableau 3 décompose l'accroissement global de population, nous pouvons découvrir un taux de 67.6 % de migration contre 32.4 % d'accroissement naturel.

Cependant, la ville de Mohammedia dispose d'un bassin migratoire très réduit et s'insère parfaitement dans la catégorie des villes qui ne polarisent que leurs espaces limitrophes, puisque évidemment concurrencée par Casablanca².

¹ Rapport intitulé 50 ans de développement humain et perspectives pour 2025 : « démographie marocaine : tendances passées et perspectives d'avenir », réalisé par le Centre des Etudes et des Recherches Démographiques, haut Commissariat Au Plan.

² Escallier Robert, *Le Maghreb, homme et espace*, « population et urbanisation », 1984.

Nous pouvons donc nous poser la question suivante : Mohammedia est-elle liée à Casablanca ? Est-elle une ville satellite, un prolongement de l'agglomération, une commune indépendante ? Le tableau 4 nous permet de remarquer un taux migratoire négatif pour Casablanca, traduisant une pression foncière évidente. Il est tout à fait supposable que les populations ne pouvant pas se loger à Casablanca ont donc pu aller s'installer à Mohammedia chercher un terrain ou un logement. En effet, les grandes villes Casablanca et Rabat ne permettent pas aux populations rurales de se loger et d'avoir un mode de vie convenable.

Tableau 3 : Population, accroissement global, taux annuel moyen d'accroissement et décomposition de la croissance selon les villes (taille de 100 000 à 500 000 habitants en 1982)

Ville ou centre	Population en		A.G	Décomposition de .de l'A.G.			
	1982	1994		Mig.	ACC.Nat	Ann.	Total
FES 82(6)	484154	769014	284860	55,3	43,7	1,0	100,0
MARRAKECH	439728	672506	232778	33,2	34,1	32,7	100,0
MEKNES 82(2)	327933	430546	102613	24,6	72,0	3,4	100,0
SALE 825(2)	306355	579850	273495	65,2	25,1	9,7	100,0
TANGER 82(1)	293446	497147	203701	44,4	34,5	21,1	100,0
OUJDA	260082	351878	91796	29,6	70,4	0,0	100,0
TETOUAN	199615	277516	77901	44,1	54,7	1,3	100,0
SAFI	197309	262276	64967	22,6	72,0	5,4	100,0
KENITRA	188194	292627	104433	36,9	36,4	26,7	100,0
KHOURIBGA	127181	152090	24909	-33,7	133,7	0,0	100,0
AGADIR (2)	110479	185535	75056	49,2	49,2	1,6	100,0
MOHAMMEDIA	105120	170063	64943	67,6	32,4	0,0	100,0
Total	3039596	4641048	1601452	44,7	43,7	11,6	100,0

Ann. = Annexion ACC.Nat. = Accroissement naturel

Tableau 4 : décomposition de la croissance et structure des composantes par catégories de villes (Période 1982 - 1994).

par catégories de villes (période 1982 –1994)

Ville ou centre	Composantes de l'accroissement.				Structure				
	Taille en 1982	Migratoire.	Naturelle	Annexion.	Total	SM	AN	An.	A.G.
Casablanca		-0,6	89,0	11,6	100,0	-0,2	24,9	8,6	12,2
Rabat		0,6	99,4	0,0	100,0	0,0	4,7	0,0	2,1
100000-500000		44,7	43,7	11,6	100,0	38,4	34,2	24,3	34,2
50000-100000		39,3	53,7	7,0	100,0	8,2	10,2	3,6	8,3
10000-50000		51,4	36,3	12,3	100,0	29,0	18,7	17,0	22,5
2000-10000		50,6	25,3	24,1	100,0	15,0	6,9	17,5	11,9
Moins de 2000		42,7	16,8	40,5	100,0	1,1	0,4	2,5	1,0
Total1		39,6	47,4	13,0	100,0				
Total2		43,7		56,3	100,0	8,5		26,6	7,7
National-Urbain		39,9	43,7	16,4	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

*SM : solde migratoire
AN : Accroissement naturel
A.G. : Accroissement global*

Sous la pression démographique, le Maroc est entré depuis les années soixante, dans une phase d'urbanisation accélérée se caractérisant par l'extension des périmètres urbains avec la création de grands quartiers à la périphérie des villes existantes, entraînant des problèmes d'aménagement, d'habitat et d'environnement.

II. « Le phénomène des bidonvilles » : origine, situation actuelle et gestion urbaine.

A. Le problème des bidonvilles

Le phénomène de bidonville dans la ville de Mohammedia est un sérieux problème, ce dernier se développe petit à petit, dans les endroits stratégiques de la ville.

1- Quelques définitions¹ :

- **Les bidonvilles** : quartiers d'habitat précaires regroupant les baraques construites en matériaux hétéroclites et situés, généralement, à la périphérie des villes, le long des voies ferrées ou des axes routiers. (cours de Toubon)
- **La baraque** : La baraque est utilisée pour désigner l'unité d'habitation au sein du bidonville. La baraque ne se construit pas, elle se monte et elle peut même à l'occasion être déplacée, elle emprunte des matériaux spécifiques de l'époque industrielle, morceaux de planches, plaques de zinc, tôle ondulée, bidons en plastique, etc. La baraque est le résultat de l'auto construction. (cours de Toubon)
- **Le mot Zriba** : Zriba signifie parc ou enclos. Le terme de Zriba est utilisé par ses habitants pour désigner l'unité d'habitation avec sa parcelle adjacente de terrain.
- **Insalubrité** : dans le milieu du bidonville l'insalubrité englobe plusieurs approches tout d'abord *hygiéniste*, cette approche insiste sur la santé et l'hygiène (les déchets accumulés, le mal fonctionnement des réseaux d'assainissement,...). Ensuite *urbanistique et architecturale*, cette approche insiste sur le cadre harmonieux et structuré des formes d'habitat. Elle adopte la notion de sous-équipement et d'irrégularité. Et en fin *écologique*, intègre la dimension environnementale et distingue l'insalubrité, qui s'attache essentiellement aux conditions d'occupation et à leurs rapports au bâti et à son environnement, et la vétusté de l'habitat qui qualifie les caractéristiques physiques du bâtiment.

2- Les causes du phénomène du bidonville :

La principale cause de la naissance de bidonville est l'augmentation soudaine de la population urbaine.

Comme vu précédemment, l'exode rural est un facteur incontournable à étudier. Jean Paul Diry, dans son ouvrage les espaces ruraux définit ce phénomène comme « une émigration des habitants des campagnes vers les villes ». Les causes de ce phénomène sont variées : les sécheresses qui ont frappé le pays ces dernières décennies ont fait naître une crise agricole et sociale dans le monde rural. Par ailleurs, la ville offre une diversité d'opportunités de travail et de services, et donne ainsi les moyens financiers nécessaire pour vivre.

¹ Grand Larousse universel.

Tableau 5 : Evolution des effectifs annuels moyens de la migration nette des campagnes à destination des villes.

Periode	Solde migratoire
1900-1912	7 800
1912-1926	11 400
1926-1936	17 300
1936-1952	29 000
1952-1960	45 000
1960-1971	67 000
1971-1982	113 000
1982-1994	193 000
1994-2004	106 000*

Sources : CERED, Croissance Démographiques et Développement du Monde Rural, page 37, 1995.

** Estimation provisoire réalisée sur la base des données sur les naissances et les décès provenant de l'Etat Civil. Le nombre de naissances et de décès a été corrigé tenant compte du sous enregistrement dont souffrent ces deux événements. Notons que le phénomène d'annexion n'est pas pris en considération.*

De plus, l'étude démographique sur Mohammedia a démontré que l'augmentation de la population urbaine était due aussi à un très fort accroissement naturel.

De telles concentrations humaines, de telles densités nécessitent une organisation et une planification territoriale. Mais la croissance de Mohammedia s'est réalisée de façon anarchique et les espaces illégaux se sont multipliés.

La pauvreté, l'indigence, la précarité des emplois et la valeur très élevée du marché foncier rendent très difficile de se loger en ville, cela oblige les populations à faibles revenus de se loger d'une façon illégale, soit dans des logements clandestins en montant leur propre baraque sur des terrains du domaine public ou privé, soit en louant à bas prix des baraques déjà construites.

Le secteur industriel est de plus en plus développer au sien des villes marocaines, surtout la ville de Mohammedia. Le secteur industriel attire de la main d'œuvre de partout, tant du milieu rural que du milieu urbain, et cette masse de travailleur s'installe à proximité des usines en utilisant généralement les déchets pour monter leur baraque.

Il existe un facteur politique de la bidonvilisation.

À l'approche des élections, les élus font migrer des populations de la campagne vers la ville en promettant un meilleur cadre vie en ville et des logements décents, ils obtiennent ainsi des voix supplémentaires pour les élections. Cependant, leurs promesses sont la plupart du temps infondé et ne sont jamais respectées.

La seule solution pour ces populations est de construire une baraque sur les terrains ou ils ont été installés.

Tous ces facteurs ont donc fait augmenter le nombre de bidonvilles à Mohammedia, mais quel est le problème ? Pourquoi cette croissance urbaine informelle pose problème ?

3- Les conséquences de ce phénomène

La première conséquence est la multiplication des problèmes sanitaires. En effet, l'insalubrité des bidonvilles, l'isolement de ces espaces, le manque d'infrastructures de réseaux ne permet pas un bon assainissement des eaux usées et des ordures. L'eau usée stagnante est facteur de maladies infectieuses terribles très répandues dans ces quartiers. De plus, l'accumulation des ordures provoque des nuisances olfactives nauséabondes et favorise la prolifération d'écosystèmes parasites provoquant d'autres infections et maladie...(émission : éclairage sur la deuxième chaîne marocaine, mois de mars). Les politiques sociales sont inexistantes, ainsi les personnes malades ou infectées ne peuvent se faire soigner convenablement.

Le second problème est sans aucun doute l'exclusion sociale de ces populations de la campagne, les « néo urbains ». En effet, la ségrégation socio spatiale, ou fragmentation urbain, est telle que les habitants de bidonvilles sont isolés, ne peuvent pas toujours intégrer une entreprise pour travailler. En effet, l'image « bidonvilloise » n'est pas appréciée sur le marché du travail. Les attentas du 16 Mai à Casablanca fais par des kamikazes des bidonvilles illustrent bien la crise sociale actuelle.

Par ailleurs, un sentiment d'insécurité règne dans ces quartiers. Ce sentiment prend sûrement racine dans les nombreux trafics d'armes ou de drogue qui se sont multipliés au sein des bidonvilles (cf. : film la cité de dieu). En effet, une économie informelle s'est fondée, ces bidonvilles sont des « villes dans la ville ». Cette économie informelle est bel et bien réelle, un nouveau marché foncier s'est même institué tout à fait officieusement. Les habitants des bidonvilles s'approprient souvent le terrain sur lequel ils habitent, ils le découpent en deux parcelles et revendent leur « bien foncier ». Des terrains sont parfois vendus plusieurs fois. Ce système n'est bien entendu pas encadré par des instances réglementaires ni judiciaires et les conflits, si nombreux, sont souvent sans issue.



Prefecture Mohammedia



Prefecture Mohammedia

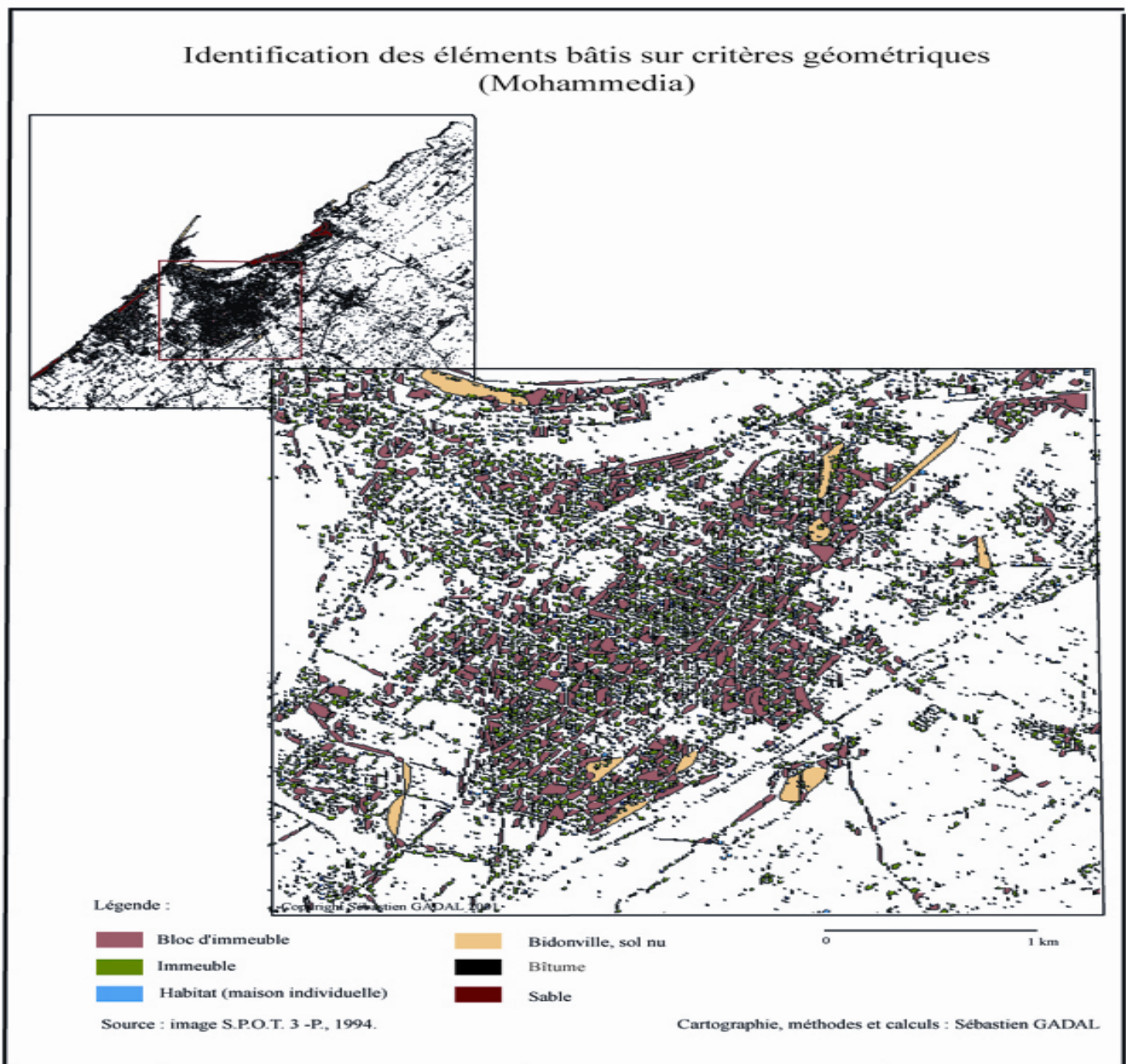


W. Gaour

4- La localisation des bidonvilles dans la ville

Le nombre des bidonvilles au niveau de la municipalité de Mohammedia s'élève à 21 bidonvilles. Ces bidonvilles occupent une superficie de près de 49 ha avec une densité brute de l'ordre de 6 habitants par 100 m².

Selon la carte de localisation des bidonvilles en 1994 on remarque que les bidonvilles sont localisés en périphérie de la ville et sont divisés en trois zones nord-ouest, sud-ouest, et le nord, ces zones correspondent à des grandes zones industrielles.

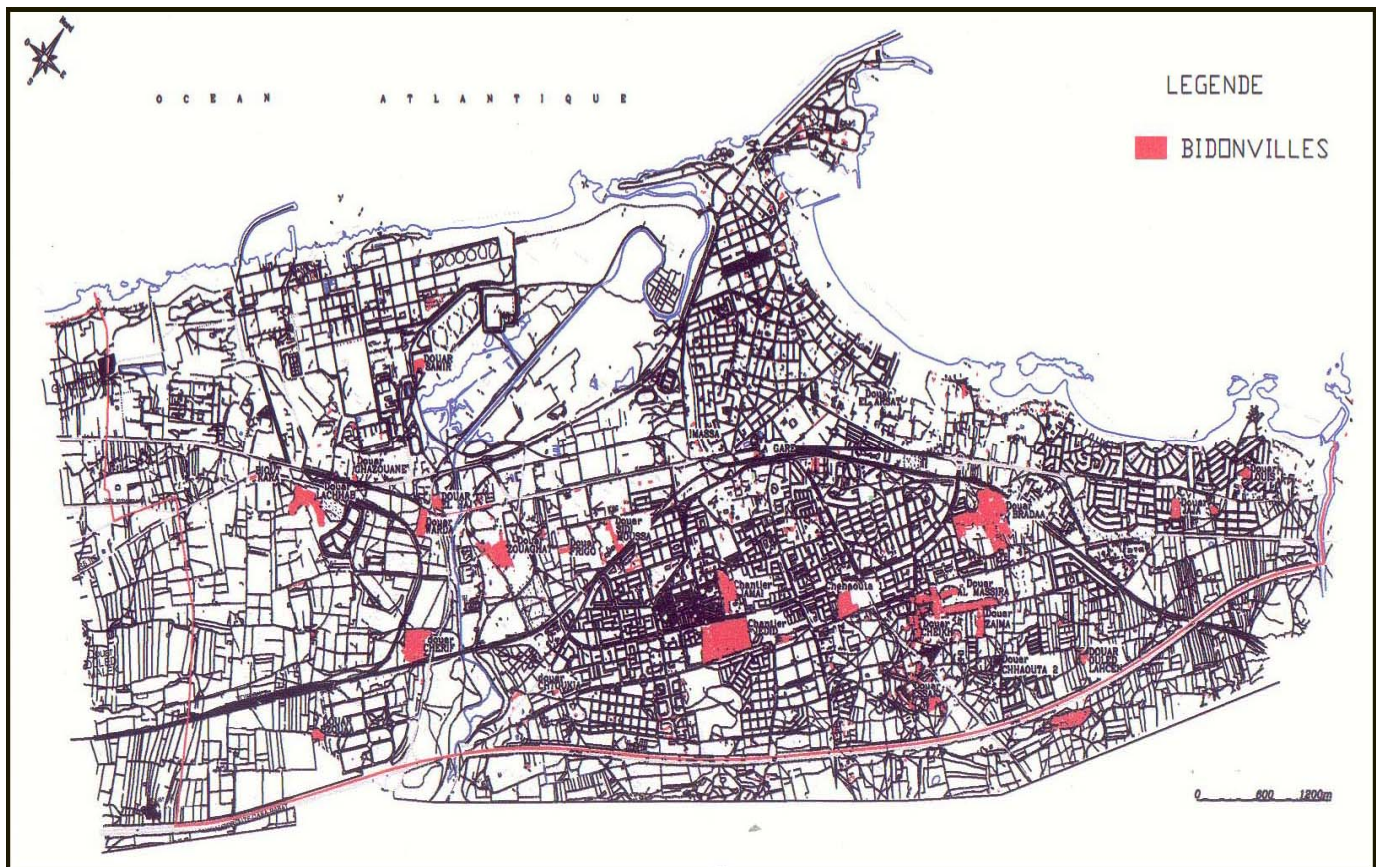


D'après cette carte la répartition des bidonvilles de la ville de Mohammedia a complètement changé en 2003.

Les bidonvilles, majoritairement situés en périphérie de la ville en 1994 sont en 2003 au centre de l'agglomération.

Cela peut s'expliquer par le déplacement effectué par les autorités vers le centre pour améliorer l'aspect esthétique de la ville vue de l'extérieur.

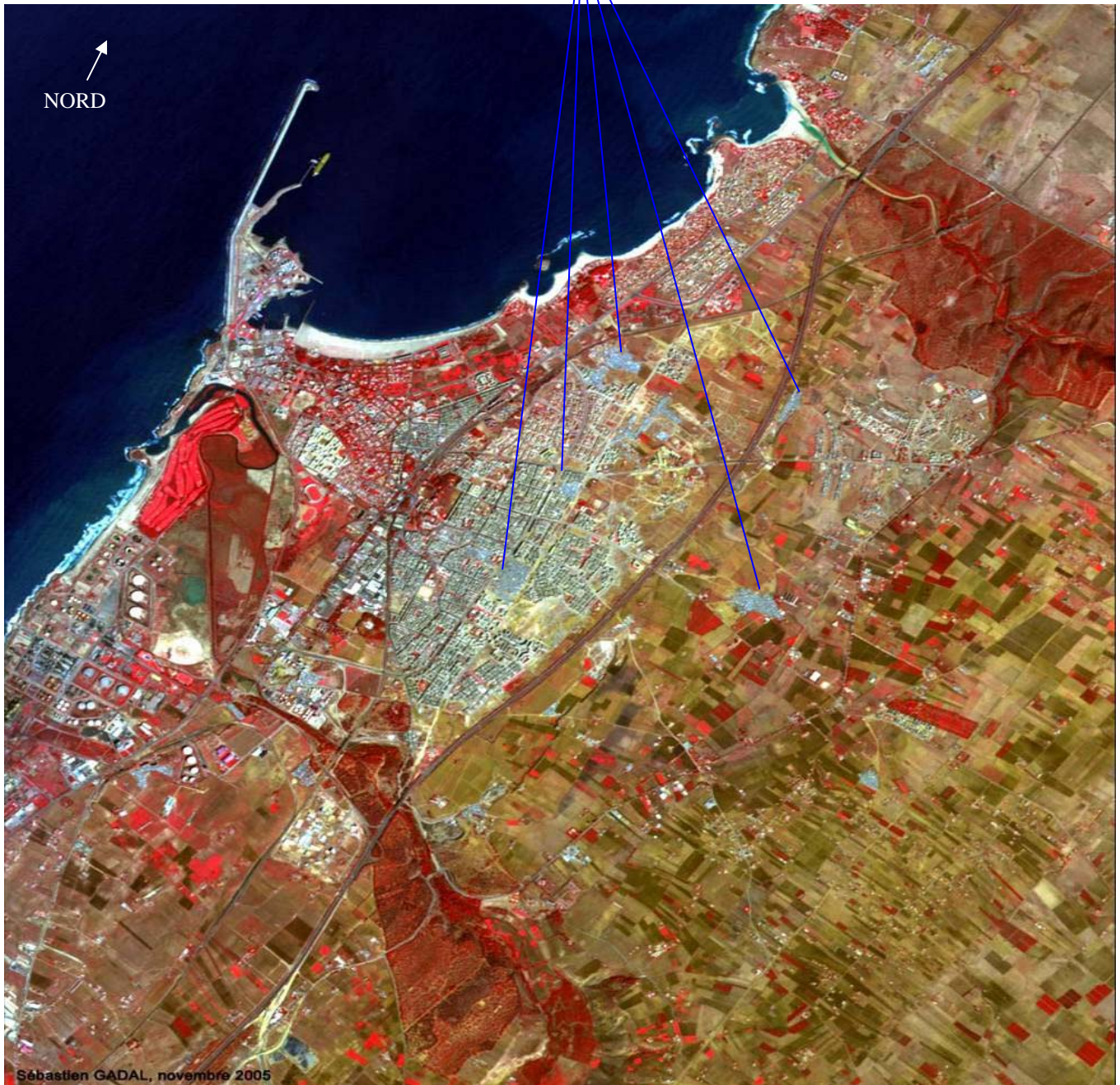
Carte de localisation du bidonville en 2003



Ces deux cartes mettent en évidence le nombre croissant de ces zones d'habitations informelles.

De façon à se rendre compte de l'impact de ce phénomène sur la ville, il est intéressant d'observer des images satellites qui reflètent assez bien la réalité, telles que le traitement suivant, réalisé par Monsieur Sébastien Gadal en novembre 2005.

Bidonvilles



Nous pouvons remarquer que la tendance reste la même et que les bidonvilles ont tendances à se situer au centre de la ville.

Nous pouvons donc nous poser la question suivante : pourquoi un tel changement dans la morphologie urbaine de Mohammedia ? Pourquoi ces bidonvilles se sont-ils déplacés ?

Pour répondre à ces questions nous avons choisi d'étudier les politiques de résorption de l'habitat insalubre de la ville de Mohammedia. A l'instar des pays en développement, les pays développés ont généralement connu eux aussi une phase de crise socio urbaine avec la croissance de bidonvilles. C'est le cas précis de la France des années 60 aux années 80.

Dans le cadre de l'étroite et fidèle collaboration franco-marocaine qui existe depuis la décolonisation, n'y a-t-il pas eu de « transfert cde savoir-faire », de politiques d'aménagement, de méthode de gestion de la ville entre la France et le Maroc ?

B. Comparaison des politiques RHI française et marocaine

1. Répondre à la crise du logement et lutter contre l'insalubrité en France des années 1945 à 1985

a. Agrandir le parc de logement et le rendre accessible à tous

Depuis la seconde guerre mondiale jusque 1985, les politiques françaises ont mené une longue réflexion sur les questions du logement et de la pauvreté.

Face à la crise du logement, à la multiplication de l'habitat informel en France, l'Etat français a cherché de nombreuses solutions. La principale solution trouvée a été le relogement des populations les plus défavorisées. Pour atteindre les objectifs, l'Etat français a dû mener des politiques d'habitat social, revenons sur l'histoire de ces politiques :

De 1947 à 1950 « le gouvernement attend de la reprise économique et du développement de la construction neuve une amélioration globale de la situation » (Politique française en faveur des mal-logés (1945 – 1985), deuxième partie, premier chapitre, p115).

Le problème des mal logés n'est en cette période pas réellement traité.

Après 1953, la situation économique s'améliore et le marché de la construction neuve grandit. Cette croissance va surtout profiter au secteur privé, cependant, « le rythme de la construction de logements locatifs sociaux s'accélère, mais dans un contexte de pénurie absolue, leur attribution aux catégories sociales les plus démunies n'est pas assurée. Face à ces inégalités, les politiques françaises vont mettre en place un secteur d'habitat d'assistance.

Dans les années 1960, la situation ne révèle pas un succès des politiques sociales. Ainsi les populations les plus démunies sont contraintes de s'installer dans des bidonvilles.

Comme en témoignent les photographies de Monsieur Jean Pottier, le bidonville de Nanterre fut un des plus notoires en périphérie de Paris.



Pottier Jean



Pottier Jean

Les quartiers anciens sont habités par des personnes âgées, des familles ouvrières et des travailleurs étrangers et les nouveaux ensembles immobiliers construits à la périphérie des villes accueillent majoritairement des jeunes ménages, des employés de couches moyennes

et des familles ouvrières relativement qualifiées. La logique générale est celle de l'exclusion des populations les moins solvables, qui constituent les bidonvilles.

Pour agrandir l'offre de logement, dans ce contexte de crise du logement, un projet de « cités d'urgences » est proposé par l'abbé pierre et est adopté en 1954 par le gouvernement. Cela représentait 12000 logements.

En 1955, la décision est prise densifier l'espace et les habitations, l'accès au logement des catégories les plus modestes n'est assuré qu'en réduisant les prestations offertes et le confort.

En 1960, l'offre en habitation est saturée. Dans la perspective d'agrandir le parc de logement, sont mises en place les procédures de financement spécifiques des « immeubles sociaux de transition » (IST), puis des « programmes sociaux de relogement » (PSR)

Ainsi, au sein du parc HLM (Habitation à Loyer Modéré), on distingue deux filières. « A coté d'un parc HLM ordinaire ouvert aux familles des catégories supérieures de la classe ouvrière et des couches moyennes se développe un parc social voué à l'assistance. »

En 1962, la situation des mal logés ne s'es pas améliorée, on estime alors le nombre de mal logés en région parisienne à 3.5 millions.

Ce chiffre clé traduit, malgré les PSR, l'absence d'une politique de relogement intégrée à la politique de l'habitat.

De 1965 à 1970, la situation s'empire considérablement. La société française entre dans l'ère de la consommation de masse, mais l'accès à cette consommation ne se fait pas de façon homogène. En effet, « l'écart se creuse entre ceux qui bénéficient des fruits de la croissance et ceux qui restent en marge et qui doivent trouver dans l'infra logement une solution à leurs problèmes d'habitat. » (Habitat insalubre des villes et bidonvilles).

En vue de l'écart existant entre les différentes couches de la société française, c'est en 1966 qu'est lancé un programme social spécial (PSS) bénéficiant d'un financement favorable. Ce programme va permettre la construction de 15000 logements accessibles aux plus démunis. Ce mouvement s'accompagne de la poursuite de la construction de IST (immeubles sociaux de transit).

En 1968, c'est la création d'un programme d'HLM de type nouveau : le PLR : le programme à loyer réduit.

b. Lutter contre l'insalubrité : de la lutte contre les bidonvilles à la résorption de l'habitat insalubre

Ce sont les lois Debré de 1964 et de 1966 qui inaugurent cette politique de résorption de l'habitat insalubre, ces dispositions règlementaires visent à faciliter l'expropriation des terrains sur lesquels sont édifiés les bidonvilles. Les bidonvilles se vident de 30000 personnes de 1966 à 1970.

Ces politiques s'accompagnent de circulaires, dont celle du 27 août 1971 favorisant le relogement des expropriés.

En région parisienne, 45 % des habitants des bidonvilles sont relogées, « 31 % en province, 76 % sont des personnes isolées et les familles ne représentent que 6 %. (R. Brochier, Etude de l'élaboration de la loi du 10 Juillet 1970.

Cette loi de Juillet 1970 porte sur le résorption de l'habitat insalubre et se présente comme un prolongement des lois Debré de 1964 et 1966.

Il ne s'agit plus seulement de bidonvilles mais cette loi concerne toute forme d'insalubrité dans les logements. Une attention particulière est portée vers l'habitat anciens, les garnis et les « marchands de sommeil » (personnes favorisant les bidonvilles).

« La loi prévoit la mise en place d'un dispositif administratif nouveau dont la pièce essentielle est le GIP (Groupement Interministériel pour la résorption de l'Habitat insalubre).

Pour assurer le relogement des personnes issues des bidonvilles des PRI (programmes spéciaux pour la résorption e l'habitat insalubre) sont institués et permettent le financement

de foyers ou cités de transit. Pour les familles, 3000 logements seront créés chaque années, pour les isolés, la formule du relogement est celle du foyer.

Ces politiques ont suscité de nombreux débats et faits de nombreux mécontents. Pour convaincre les municipalités, l'Etat s'est engagé à financer 100 % de la construction de cités provisoires.

« Malgré les blocages, les politiques de résorption de l'habitat insalubre auront une efficacité indéniables. » (p177).

En 1971, 151 bidonvilles et 33 garnis d'Ile de France ont été supprimés.

La résorption de l'insalubrité dans des immeubles en dur, comme le remaniement des cités de transit est beaucoup plus difficiles à exécuter et se poursuit toujours aujourd'hui.

Globalement ces politiques de résorption de l'habitat insalubre ont été fructueuses sur le plan physique, et selon beaucoup de sociologues, beaucoup moins sur le plan social, les événements récents en banlieues parisienne témoignent d'un mal être persistant.

Malgré la vulnérabilité de ces politiques et tous les risques de crises sociales que celles-ci engendrent, les politiques marocaines y ont trouvé une certaine inspiration. Regardons cela de plus près.

2. La politique de Résorption de l'Habitat Insalubre au Maroc

L'intérêt des pouvoirs publics pour la résorption de l'habitat insalubre a été l'origine de différentes formes d'interventions, l'objectif étant de répondre quantitativement et qualitativement aux besoins des ménages à faibles revenus en habitat adapté. Leur insertion sociale par l'amélioration des conditions d'accès aux services et aux équipements publics urbains devient une priorité.

L'intervention du pouvoir public durant les années 60 et 70 procédait une vision d'hygiène urbaine, elle consistait en une politique de démolition des bidonvilles et du transfert des ménages dans des cités de recasement à la périphérie des villes, à l'image des cités provisoires françaises. En revanche, si cette politique s'est inspirée des politiques française elle était dépourvue de tout accompagnement social.

Plusieurs programmes de lutte contre l'habitat insalubre ont été proposés durant les années 80 et 90. En raison de manque de foncier, ces programmes donnent une priorité à la restructuration des bidonvilles, appelée réhabilitation en France. Parmi ces projets :

- Projet de développement urbain « PDU » : des opérations intégrées à l'échelle de la ville visant la réalisation des équipements de base et des équipements socio-collectifs. Les habitants ont été propriétaires des terrains qu'ils occupaient, et une aide technique et financière leur a été disposée.
- Programme petit et moyen bidonville « PMB » : l'intervention consiste à la réalisation des équipements d'infrastructures : voirie d'assainissement, réseaux d'eaux et d'électricité. La restructuration devait s'attacher à maintenir la population sur place en introduisant au niveau urbanistique.

Les interventions durant ces années ont été effectuées avec des aides techniques et financières, mais sans accompagnement social des populations tout au long du projet.

Les bidonvillois sont relogés dans des logements sociaux qui leur sont affectés par tirage au sort et ils deviennent, de facto, « copropriétaires » d'un logement en collectif avec nécessité de paiement, de gestion d'espaces privés et communs et de cohabitation sociale non désirée, sans aucun encadrement social.

La solution de la problématique durant ces années de l'habitat insalubre impose une révision complète des méthodes adoptées jusqu'à présent dans ce domaine.

Le discours royal du 20 août 2001 a placé l'habitat social en général et la lutte contre l'habitat insalubre en particulier parmi les priorités nationales, en précisant que l'importance et l'intérêt des interventions publiques étaient de résoudre les problèmes engendrés par de déficit social.

Dans le plan d'action de Résorption de l'Habitat Insalubre, le programme « villes sans bidonvilles » a démarré en 2004, cette stratégie qui vise le développement de la politique de prévention contre l'habitat insalubre, l'éradication du phénomène des bidonvilles, la requalification des quartiers sous-équipés et le traitement de l'habitat menaçant de ruine. Pour la résorption des bidonvilles, le programme propose des interventions avec un accompagnement social.

- Les modes d'interventions :

L'intervention en matière de résorption des bidonvilles peut revêtir plusieurs formes, séparément ou combinées :

Les opérations de **restructuration** ont pour objectif de doter les grands et moyens bidonvilles pouvant être intégrés au tissu urbain, en équipements d'infrastructures nécessaires (assainissement, voirie, eau potable, électrification) et régulariser leur situation urbanistique et foncière.

Le **recasement** permet aux ménages des petits bidonvilles et de ceux ne pouvant être intégrés au tissu urbain, l'accès à la propriété de lots d'habitats social (de superficie comprise entre 64 et 70 m² pour les lots mono-familiaux et de 80 m² pour les lots bi-familiaux) et permet de valoriser en auto construction assistée, dans le cadre de lotissements à équipement préalable ou progressif.

Le **relogement** concerne essentiellement les bidonvillois à transférer totalement et plus particulièrement ceux des grandes villes. Il consiste en l'attribution de logements sociaux, politique directement empruntée du système français.

- L'accompagnement social :

L'accompagnement social des ménages durant chaque intervention a été jugé déterminant pour assurer leur adhésion à ce programme et permettre de résoudre leurs problèmes d'emploi, de transport et d'insertion dans les nouveaux sites. De même que les équipements socio-collectifs de proximité seront programmés et réalisés par les administrations concernées (éducation nationale, jeunesse et sport, sûreté nationale, santé...) simultanément à la réalisation des travaux d'aménagement et de constructions et avant tout transfert des ménages concernés.

Cette approche a pour objet la prise en compte des aspects sociaux dans la conduite des interventions. La mise en place de cette approche a été dictée par un processus d'analyse critique de l'expérience passée, ainsi dès la fin des années 90 une réflexion de fond sur la conception et la conduite des projets de résorption de l'habitat insalubre a été entamée.

Par ailleurs, et eu égard l'importance que requiert la dimension sociale dans toute opération de résorption des bidonvilles, les autorités préfectorales accordent une importance particulière aux études d'identification sociale préalables à toute intervention sur les bidonvilles. Il s'agit d'une conviction profonde qui cherche à mettre au devant la composante sociale dans tout projet à travers l'identification des attitudes des populations, leur degré d'adhésion et l'analyse des tendances lourdes qui animent leurs comportements sur les plans démographiques, économique et social.

La réussite d'un tel programme exige aussi une mobilisation et un engagement continu de tous les acteurs concernés (habitants, association, autorité...). Les autorités ont donc mis en place, à titre expérimental, un Centre de Qualification Sociale dédié à l'accompagnement des populations fragiles par un réseau d'associations. Ce centre est un lieu d'expérimentation et d'optimisation de la relation d'intermédiation entre acteurs publics et population, dans le cadre d'opérations de résorption d'habitat insalubre.

La politique de Résorption de l'Habitat Insalubre au Maroc est inspiré par la politique de Résorption de l'Habitat Insalubre française, elle est même identique, puisque les deux politiques ont créé des grands ensembles aux périphéries des villes, sauf que cette politique n'est pas vraiment adaptée au territoire marocain. Les problèmes principaux de cette politique au Maroc sont le manque de foncier ainsi que le financement de chaque opération en sachant que les budgets des communes sont limités dans ce domaine.

C. La légitimité de la politique RHI au Maroc

Par ailleurs, nous pouvons nous poser la question de savoir si la reproduction des politiques française est légitime. En effet, les crises sociales en France persistent, les politiques de la ville restent une priorité dans les collectivités territoriales. Cela montre bien que les politiques françaises des années 70 n'ont pas réussies à résoudre le problème à long terme.

Appliquer ces politiques anciennes sur le territoire du Maroc est-il vraiment judicieux ?

Nous avons souligné le fait que les politiques de relogement, recasement et restructuration manquaient d'encadrement, et favorisaient la création d'un marché foncier informel au sein des bidonvilles.

Les propriétaires fonciers mettent l'accent sur le concours de l'Etat notamment l'autorité locale qui pour eux était derrière la spoliation¹ de leurs terres par les bidonvillois. Dans ce sens un nombre important de requêtes a été adressé au gouverneur de la préfecture lui demandant d'intervenir pour arrêter le phénomène de dépossession des propriétaires légitimes, au vu de la loi, de leurs terrains par des ménages bidonvillois qui procèdent aux extensions de leurs baraques.

Par exemple, dans le bidonville de Bradâa, les propriétaires des terrains sont très nombreux, mais n'occupent pas les lieux. D'après certains propriétaires interviewés², lorsque les autorités ont annoncé le rachat du terrain du bidonville pour leur politique de restructuration, plusieurs propriétaires d'un même terrain se sont présentés avec des documents officiels de propriété. Ceci reflète bien le problème du marché foncier clandestin, les terrains sont vendus plusieurs fois à des personnes différentes. A l'issue de nombreuses réunions de propriétaires et en vue de la complexité de la situation, l'autorité marocaine a donc décidé d'exproprier tous les propriétaires et de récupérer le terrain pour l'intérêt national.

Cette opération devait avoir lieu en 2004, mais l'agence urbaine de Casablanca, régisseur de l'opération, n'a pas validé le projet³.

¹ Action de déposséder par violence ou par ruse.

² Référence : entretien téléphonique avec Mr El Ghazi

³ Voir référence à l'annexe « procès verbal »

III. Etude de cas : le bidonville de Bradâa

A. Présentation du bidonville Bradâa

Le Bidonville Bradâa est le plus ancien bidonville de la ville de Mohammedia. Il est apparu avec la colonisation suite au développement de l'économie de marché. Situé non loin du centre ville, le noyau de base de ce quartier a été construit sur le site dit « Bradâa » depuis les années trente.

Le site Bradâa situé en dehors du périmètre urbain, ne comprenait qu'un ensemble restreint de « nouails¹ » éparpillées dans des vastes terrains agricoles.

Il s'est étalé petit à petit, surtout au cours des années 1990, pour atteindre aujourd'hui une population d'environ 6000 habitants. Cette augmentation de population a provoquée une transformation de nouails sous forme de baraques, car ces habitations sont devenues insuffisantes pour recevoir tous les membres des familles. Cette transformation nécessitait l'avis favorable du propriétaire foncier à qui revenaient les redevances hebdomadaires.

Deux phénomènes ont accentué le développement du bidonville dans la période coloniale. D'une part, le développement industriel de la ville de Mohammedia, qui s'est traduit par un besoin important de main d'œuvre, a encouragé l'afflux vers cette ville de ruraux en quête d'emploi. Et d'autre part, les autorités administratives de l'époque avaient procédé à l'installation au niveau de Bradâa de quelques baraques dispersées dans la périphérie de la ville.

Après l'indépendance et le départ des colons, ces derniers ont procédé à la vente de leurs terrains à quelques notables marocains originaires de la ville de Mohammedia. Les nouveaux propriétaires sont devenus après l'indépendance d'importants propriétaires fonciers du site du bidonville Bradâa.

1. Situation au sien de la ville :

Le bidonville Bradâa est situé à proximité du centre de ville et au moins de 3 Km de la gare ferroviaire de Mohammedia.

Son environnement urbain est constitué de plusieurs lotissements, le bidonville est entouré de lotissement, Il est limité :

- ✓ au nord, par la voie ONCF et le cimetière Sidi Boudarwa,
- ✓ à l'ouest, par le quartier El Koudia, le lotissement de l'Amicale Amal, (années 80)
- ✓ au sud, par le lotissement Riad Salam (années 2000),
- ✓ et à l'est, par le lotissement Riad Salam-Relogement. (années 2000),

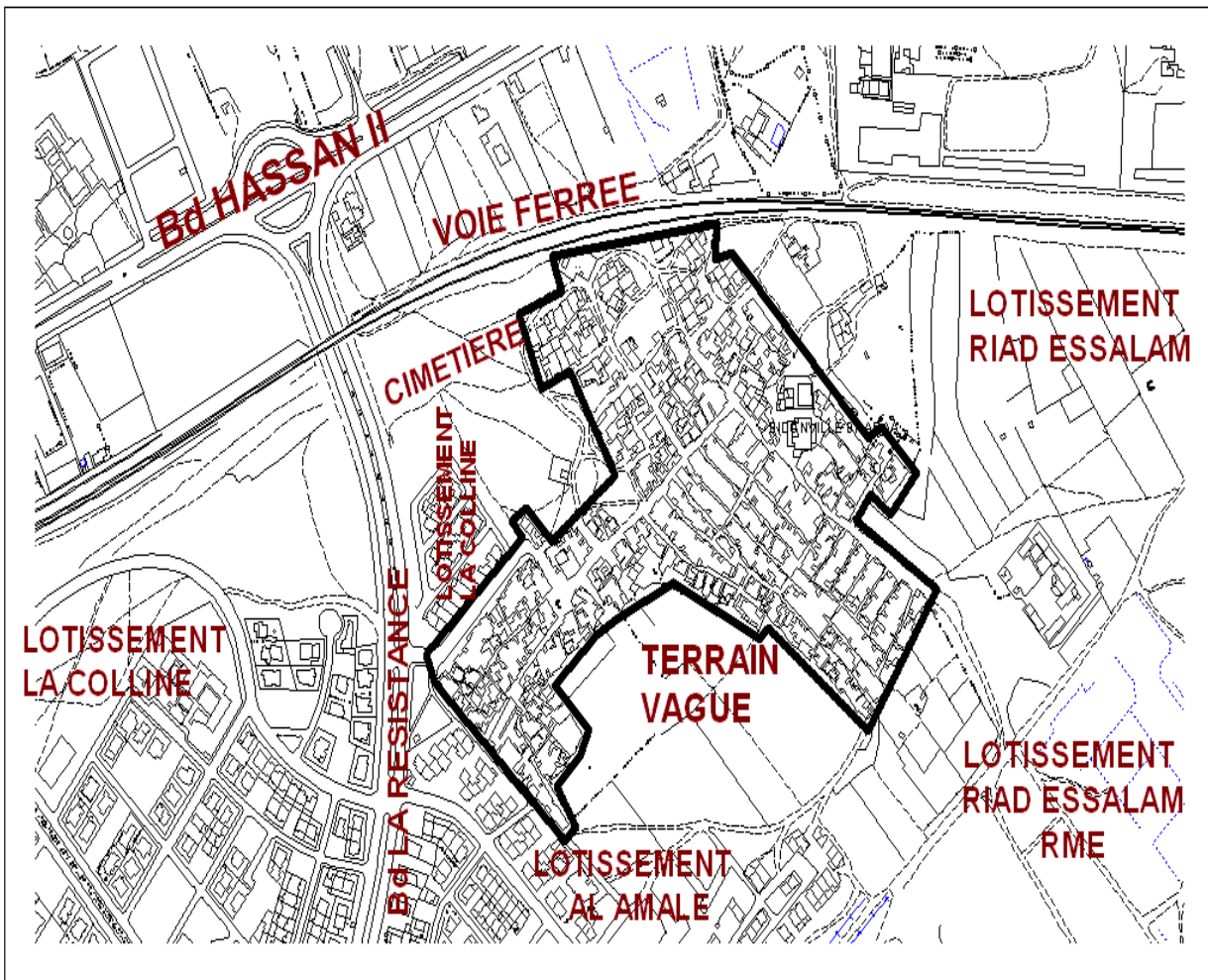
¹ Une habitation à carcasse formée d'un treillage de roseaux entrecroisés se réunissant au sommet et couverte de chaume, faite avec des branches d'arbres.

Le lotissement Riad Salam est un lotissement destiné au recasement des bidonvilles Jdid et Jmaï qui relèvent de la municipalité de Mohammedia. Ce lotissement comprend aussi 202 logements (R+1) destinés au relogement des sinistrés des inondations survenues à Mohammedia en 2002.

Le bidonville Bradâa est entouré d'importants lotissements, habités par les sinistrés des inondations de 2002. En entourant le bidonville ces lotissements vont le « cacher » et arrêter la croissance de ce bidonville.

Ainsi, cette intervention a déclenché des effets psychologiques qui s'est entériné dans les consciences des habitants. L'exclusion social au niveau du quartier et le sentiment de frustration vis-à-vis de l'action de l'Etat qui est de plus en plus indifférent à leur situation.

ENVIRONNEMENT URBAIN DU BIDONVILLE BRADAA



2. La population du bidonville

La population du bidonville Bradâa atteint 5962 habitants en 2002, une augmentation enregistrée au cours des vingt dernières années, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,9%.

Le tableau suivant présente l'évolution de la population du bidonville Bradâa entre 1983 et 2002 :

Evolution de la population du bidonville Bradâa entre 1983 et 2002

Année	1983	1989	1992	1997	2002
Population	3455	3607	4156	4562	5962
TAAM (%)	-	0,72	4,83	1,88	5,49
Ménages	525	655	725	960	1084
Taille des ménages	6,58	5,51	5,73	5,59	5,50

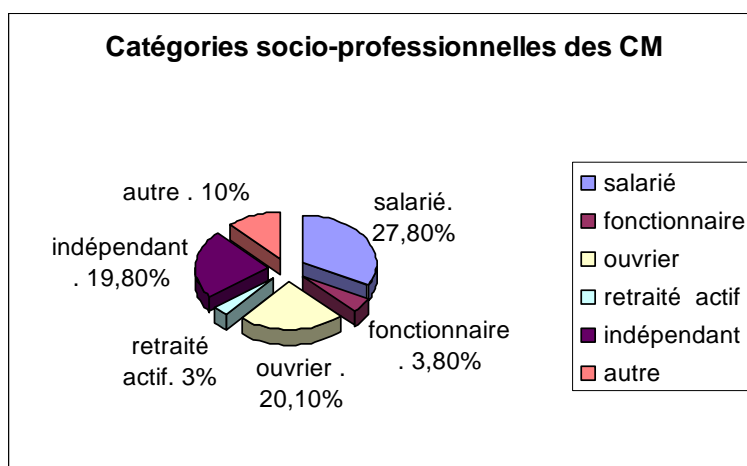
Source : - Recensement des bidonvilles. Préfecture de Mohammedia.

On note durant les vingt dernières années une tendance à la baisse de la taille des ménages au niveau du bidonville qui est passé de 6,58 à 5,5 personnes par ménage entre 1983 et 2002. Le nombre de ménages augmente, mais leur taille diminue. Les politiques de relogement sont donc difficiles à mettre place.

Selon l'enquête du bureau d'étude Al Omrane, le bidonville abrite 1 150 ménages.

L'âge moyen de chefs du ménage est de 50 ans, pour 25 % des chefs de ménages l'âge dépasse 59 ans, et seulement 10 % ont un âge inférieur à 35 ans.

Par ailleurs, le chômage n'est pas fort, il y a un pourcentage important de salariés et d'ouvriers au sein de ce bidonville, cela explique une présence de différents niveaux de socio-économique. Cela se traduit par une diversité des logements dans ce milieu, puisque on trouve des baraques en dures, et des baraques en tôles.



Source : - Recensement du bidonville. Préfecture de Mohammedia.

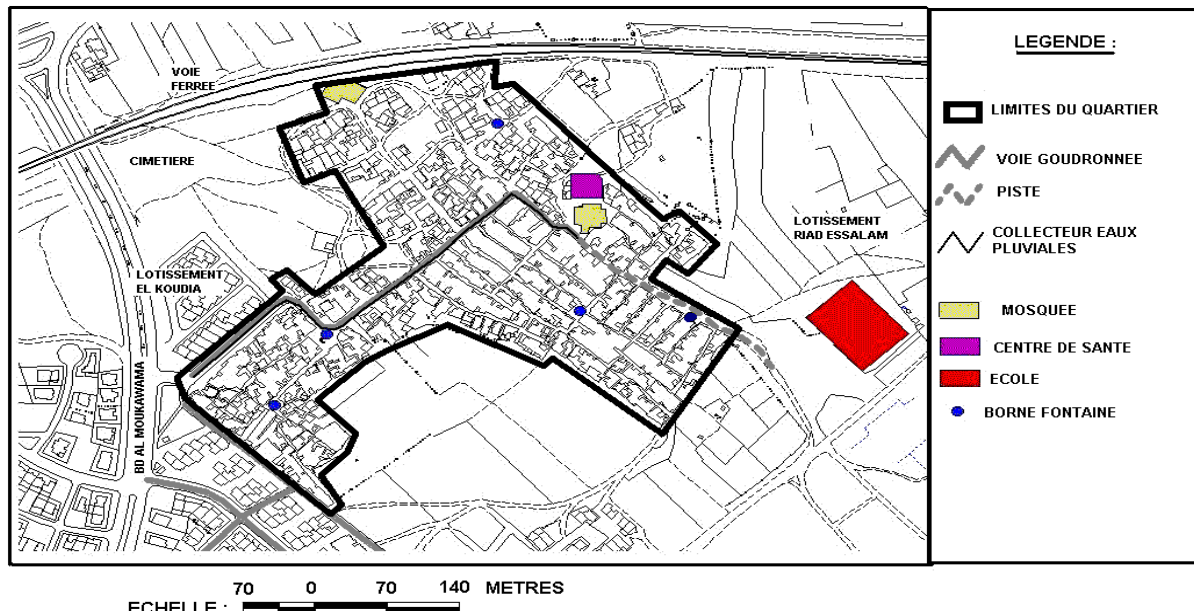
Pour exercer leurs activités, 70,6% se déplacent vers d'autres localités de la ville de Mohammedia pour rejoindre leurs lieux de travail, 19,4% travaillent au sein du bidonville, et 10 % des bidonvillois se déplacent vers Casablanca pour travailler.

3. Les équipements

Malgré une forte mobilité, il y a un manque d'équipements :

Le bidonville Bradâa contient quelques équipements. La carte ci-dessous présente l'emplacement des différents équipements parcourant le bidonville.

EQUIPEMENTS DU BIDONVILLE BRADAA

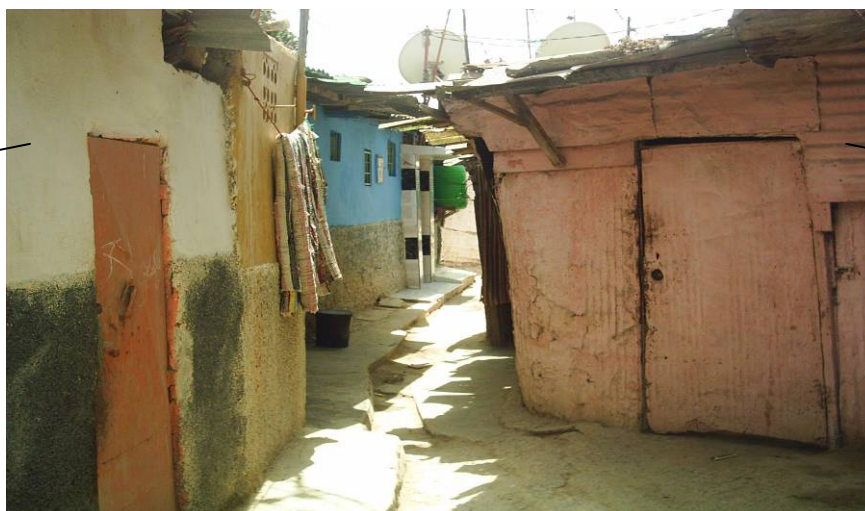


Source : Elaboration personnelle sur la base de la restitution de la ville de Mohammedia établie par l'Agence Urbaine de Casablanca en 1998.

4. Les habitations

Deux formes d'habitat sont dénombrées au niveau du quartier Bradâa : des constructions en dur et des baraques.

Habitat en dur



Baraque

Cette situation fait que le quartier soit divisé en deux secteurs : le premier secteur comporte des constructions en dur où les interstices sont occupés par des Zribas, quant au second secteur il ne comprend que des baraques.



Maison en dur de propriétaire



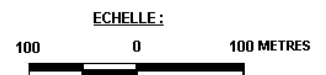
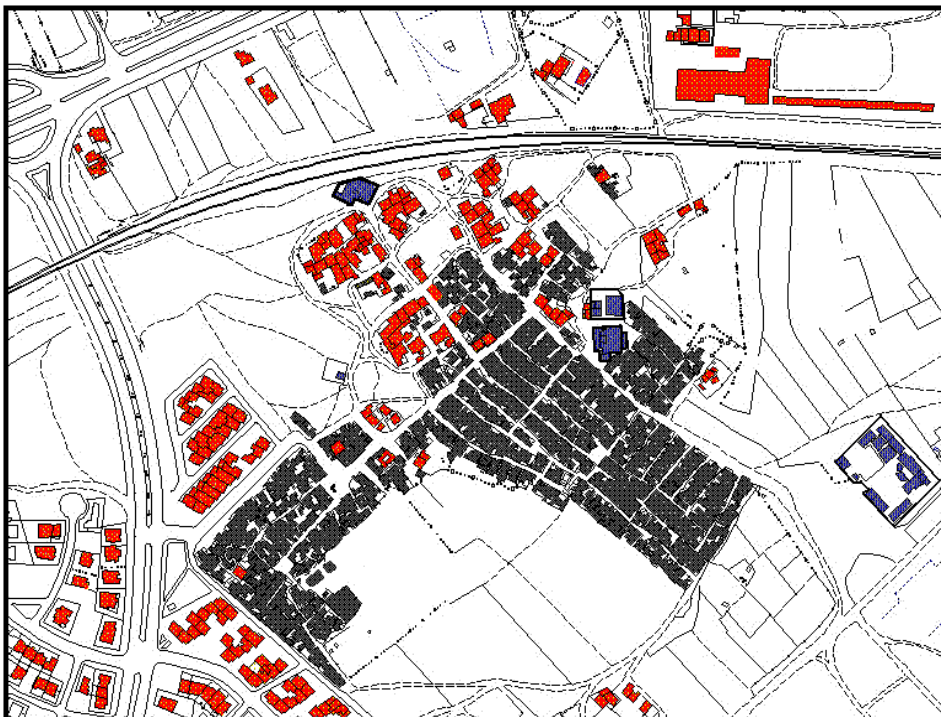
Baraque

L'implantation des deux type d'habitations :

Les constructions en dur sont implantées principalement à la partie adossée au cimetière et la voie ONCF au nord de la voie principale et autour de la mosquée EL GHAZINE. Il s'agit de constructions clandestines à l'origine de statut rural construit autour du marabout Sidi Boudarwa.

Les baraques occupent les parties sud, est et ouest du quartier ainsi que les poches vides au niveau des constructions en dur.

Il est à signaler que ces deux types d'habitat marquent les représentations des habitants, il y a une forte fragmentation du quartier en deux secteurs. Le secteur où prédomine l'habitat en dur et qui représente le noyau de base du quartier est baptisé par les habitants Bradâa I et le second fragment constitué de baraques est communément appelé Bradâa II. Cette division du quartier est aussi présente dans l'acception de l'autorité locale et de l'administration en général.



Source : Elaboration personnelle sur la base de la restitution de la ville de Mohammedia établie par l'Agence Urbaine de Casablanca en 1998.

Typologie de l'habitat au niveau du bidonville Bradâa (en %)

Type d'habitat	1994	2002
Constructions en dur	13	6
Baraques	86	94
Total	100	100

Source : - Direction Régionale de l'Habitat de Casablanca, « Bidonville Bradâa : Etude de faisabilité », 2002.

Les « baraques » restent prédominantes au niveau du quartier et on a enregistré au titre de l'année 2002 que contre 6% des ménages du quartier habitant des constructions en dur, 94% des ménages habitent des baraques.

Situation qui met sur la sellette le contrôle par l'administration apparemment sévère vis-à-vis de la multiplication de l'habitat clandestin et plutôt permissif à l'égard de la prolifération des Zribas¹ au niveau du quartier.

B. Fonctionnement général du bidonville de Bradâa

Les présentes informations ont été recueillies par mlle Wafâa Gaour lors d'une enquête de terrain, en février 2005. Les ménages 1 et 2 sont respectivement Mme Morji Fatima et Mr Hboul Abdesselam, habitants du bidonville de Bradâa.

1. Solidarités entre les habitants du bidonville

A Bradâa existe une association des habitants, présidée par un médecin qui travaillait dans le dispensaire du quartier. Cette association a été créée en 1997 avant les élections communales.

Portant le titre de « Association Bradâa pour les Œuvres Sociales », celle-ci s'est mobilisée à plusieurs reprises pour des campagnes de propreté et d'hygiène, ainsi que pour des actions de solidarité envers des familles nécessiteuses en cas de décès ou d'autres difficultés.

Toutefois, et bien que les problèmes de salubrité et d'hygiène soient d'actualité au niveau du bidonville, cette association n'a pas pu se maintenir au niveau du bidonville pour des raisons principalement politiques. En effet, le président de l'association est un membre actif de l'USFP² au niveau de Mohammedia. Son étiquette politique a fait que les habitants du bidonville qui ont pendant longtemps voté pour un élu Istiqlalien³, n'ont pas adhéré à cette association.

L'association a aussi pâti du transfert en son sein des conflits politiques relevant du quartier notamment pendant la campagne électorale des communales de 1997.

Cependant la solidarité existe entre les bidonvillois, les problèmes du bidonville sont réglés localement, dans réseaux relationnels.

2. Services publics au niveau du bidonville Bradâa

Le bidonville Bradâa a fait objet d'importantes interventions en terme d'équipements et de services urbains et dont l'objectif affiché est l'amélioration des conditions de vie de la population. Nous allons donc présenter dans cette section, les principaux équipements et services publics existants au niveau du bidonville ainsi que l'attitude de la population du

¹ Voir définitions partie II. A. du mémoire.

² USFP : Union Socialiste des forces populaires.

³ Istiqlal est le parti nationaliste marocain issu de la scission (1937) de l'Action marocaine, fondée par Allal al-Fasi.

bidonville Bradâa à leurs égards. A ce niveau d'analyse, notre intérêt portera sur le rôle de ces interventions dans l'amélioration du quotidien de la population bidonvilloise.

a. L'eau : un défi majeur

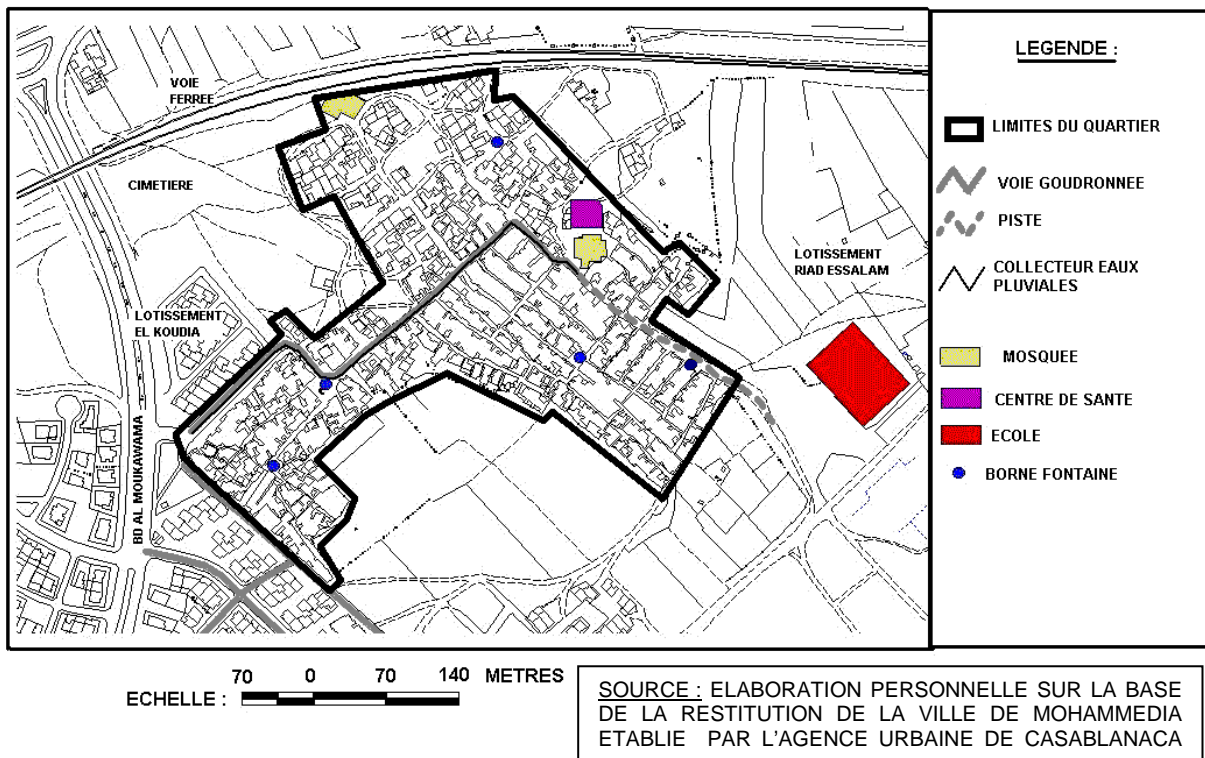
❖ *L'eau potable : un bien gratuit mais à faible débit.*

Au niveau du bidonville Bradâa, l'eau potable est gratuite. Elle est assurée grâce à l'existence de 5 bornes fontaines. Trois bornes ont été réalisées par la municipalité de Mohammedia et les deux autres par la préfecture de Mohammedia.

Avant la réalisation de ces bornes, la population du quartier assurait son alimentation en eau potable grâce à d'anciens puits, réalisés pendant la période coloniale. Actuellement, ces puits ont été démolis.

Emplacement des bornes de fontaines

EQUIPEMENTS DU BIDONVILLE BRADAA



Les deux premières bornes de fontaines ont été réalisées dans les années 70 par la municipalité. Suite aux élections communales, deux autres bornes fontaines ont été mises en place par le nouveau président du conseil communal. Il s'agit en fait, d'un branchement sur la conduite de la première borne fontaine déjà réalisée. Ces deux bornes fontaines ont été localisées au niveau des baraques.

En 2000, la préfecture a réalisé, dans le cadre du programme national de lutte contre les effets de la sécheresse deux autres bornes fontaines au niveau du bidonville. Dans ce même cas, l'action a consisté en le raccordement au réseau qui alimentait la première borne.

Le débit de ces bornes est très faible ce qui augmente la durée d'attente pour bénéficier de l'eau potable. Ceci dit, la réalisation des bornes fontaines est bien accueillie par la population du bidonville. Le parcours de recherche d'eau a été diminué et l'intensité de la corvée à laquelle étaient livrées les femmes s'est vue diminuer.



Photo d'une borne de fontaine

Le gardiennage et l'entretien d'une borne fontaine sont assurés par un gardien habitant le bidonville et qui est désigné par la population

bénéficiant de l'eau de la borne. Le rôle secondaire du gardien est de veiller sur le gaspillage de l'eau lors de remplissage des seaux. Le coût y afférent étant de 2 dirhams par mois par zribas ou maison. Le système d'organisation mis en place n'est pas respecté par tous les bénéficiaires et lors de l'interview avec la population de ce bidonville.

La gratuité de l'eau ne remet pas en cause le désir des ménages d'avoir de l'eau à l'intérieur de leur logement à l'instar des habitants des autres quartiers de la ville.

Encadré n°2 : Les bornes fontaines.

Ménage n°1 :

« ... L'élue ne fait rien en cas de panne de la borne. C'est la population qui s'organise pour payer les frais de réparation... . La borne se trouve très loin de chez nous et ça pose problème pour les personnes âgées. »

Ménage n°2 :

« Les bornes fontaines nous sont très utiles. Et il n'y a plus de grandes queues autour comme avant...mais on aimerait bien avoir un robinet d'eau chez soi ». »

Source : Interviews populations en février 2006.

❖ *L'assainissement : de la carence du service à l'échelle du bidonville aux palliatifs adoptés par les ménages.*

Au niveau du quartier Bradâa, il n'existe pas un véritable réseau d'assainissement. Seul un collecteur pour eaux pluviales a été réalisé par la préfecture à la fin des années 1980 au niveau de l'axe de la voie principale et ce pour éviter les inondations dans le quartier.

Lors de la réalisation par la municipalité de la voie principale en 1997, ce collecteur a été rénové. Cependant, il reste tout le temps engorgé à cause des branchements clandestins des baraques voisines et du rejet d'ordures ménagères dans les regards de cet égout.

L'assainissement reste du ressort de la municipalité, les bidonvillois, en attente et conscients de leur situation illégale, préfèrent assumer sur leur propre compte la réalisation de palliatifs à cet équipement.

Ainsi, des caniveaux à ciel ouvert ou couvert ont été réalisés au niveau de la plupart des ruelles et servent principalement à la collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Le coût d'un tel investissement est assumé et réparti entre les chefs de ménages habitant la ruelle. Ce type d'action collective n'est souvent pas l'unique mode d'intervention.

En effet, il est des cas où l'on agit par action individuelle c'est-à-dire une mise en œuvre par étape de façon à ce que chaque ménage aménage la portion de la rue qui correspond à l'emprise de la façade de sa baraque et ainsi de suite jusqu'au dernier ménage de la ruelle. Cette dernière action est souvent génératrice de conflit surtout lorsqu'un chef de ménage quelconque refuse de procéder à l'aménagement de sa portion ce qui provoque le blocage de l'action envisagée et par la même une perte pour ceux qui ont engagé les dépenses y afférentes. Au fait, une telle action reflète bien les relations de voisinage et le degré d'adhésion de la population à un projet commun.

S'agissant de la gestion des déchets liquides des ménages, ces derniers ont mis en place à leurs frais des fosses sceptiques individuelles. Toutefois, les ménages dont les baraques sont proches au collecteur d'eaux pluviales, se sont branchés à ce collecteur.

Pour la population du bidonville, le problème de l'assainissement reste l'un des grands problèmes à gérer et acquiert en raison de ses impacts néfastes aussi bien sur la santé des habitants que sur l'hygiène publique une place prioritaire dans leurs doléances.

Il convient de mentionner qu'en l'an 2000, la préfecture a procédé à la réalisation au niveau de quelques ruelles du bidonville de caniveaux couverts et ce dans le cadre du programme de lutte contre les effets de la sécheresse.

Encadré n°3 : Attitudes des bidonvillois vis-à-vis de l'assainissement.

Ménage n°1 :

« ...Nous avons dans cette rue réalisé notre propre canal d'assainissement (couvert). Chaque ménage a payé sa part (150 à 200Dh) ».

Ménage n°2 :

« Le réseau réalisé par la commune est insuffisant. Seuls les ménages qui résident près de la voie principale peuvent s'y connecter. Nous avons construit des fosses. Une fois pleines, nous les vidons. »

Ménage n°2 :

« J'ai une fosse sceptique qui me dérange avec les mauvaises odeurs surtout en été. »

Source : Interviews populations en Février 2006

b. L'électricité à Bradâa, solidarité et « légitime défense »

❖ *L'éclairage public : une desserte inégale des parties du bidonville et un entretien assumé par la population.*

L'éclairage public au niveau du bidonville Bradâa date depuis 1984. Il a été assuré grâce à l'intervention de la Municipalité qui a mis en place une quarantaine de consoles placées sur des poteaux en bois.



W.Gaour

Il est à noter que le quartier n'est pas desservi de manière égale par ce service. Seule la voie principale et les parties ouest et sud du bidonville sont bien desservies.

La population bidonvilloise ne nie pas que telle intervention a amélioré son quotidien.

Mais c'est surtout l'image du quartier qui est valorisée. En effet, pour les bidonvillois, l'éclairage public est un signe de cidadinité et d'intégration urbaine.

Par ailleurs, si l'existence du service est bien appréciée par la population, ce qui pose problème c'est sa gestion et sa maintenance. Selon les déclarations des personnes interviewées, la municipalité ne prend pas en charge la réparation des ampoules en panne. Les ménages bidonvillois où est située l'ampoule en panne cotisent pour payer l'électricien qui va la réparer.

Toutefois, cette cotisation n'est pas souvent assurée par l'ensemble des ménages qui bénéficient de l'existence de la console. Des refus de cotiser sont souvent manifestés par quelques réticents.

La mise en place de l'éclairage public a fait naître chez la population l'envie d'avoir l'électricité chez soi et nombreux sont les ménages qui se sont branchés de manière illicite au réseau électrique. Cette attitude des ménages bidonvillois a été encouragée par l' élu local qui voyait dans l'électrification des baraques un droit des bidonvillois. L'attitude des autorités locales était souvent permissive.

Encadré n°4 : Attitudes des bidonvillois vis-à-vis de l'éclairage public.

Ménage n° 1 :

« L'éclairage public a amélioré les conditions de vie dans le quartier. ».

Ménage n° 2 :

« Il n'y a pas d'éclairage public. Si une lampe tombe en panne, on cotise pour la réparer. »

Source : Interviews populations en Février 2006.

❖ *L'électrification de Bradâa : une intervention aux enjeux divergents*

Le programme d'électrification des bidonvilles de Casablanca élaboré par LYDEC a démarré en 1998 l'électrification du bidonville de Bradâa.

Pour la LYDEC¹, « *la mise en place du programme d'électrification des bidonvilles est justifiée par l'absence d'offre de service à la population de ces quartiers notamment en matière d'électricité. Absence qui a engendré de très nombreux branchements clandestins sur les réseaux avoisinants* »².

De plus, le branchement à l'électricité est un droit même s'il est de manière clandestine et selon un responsable de la LYDEC, « *si les habitants d'un bidonville ont procédé à des branchements sauvages c'est parce qu'ils ont souvent demandé à l'autorité de se brancher légalement à l'électricité mais elle a toujours refusé. Ils n'avaient pas ce droit. Le branchement illicite était donc une voie « légitime » prise par les habitants pour accéder à l'électricité.* »³.

La mise en place d'un programme d'électrification serait donc une participation de LYDEC à l'instauration d'un Etat de droit où tous les habitants de la ville ont les mêmes droits d'accès aux différents services⁴.

D'autres principes que celui de l'égalité à l'accès au service d'électricité ont mené à bien ce programme :

✓ Principes d'électrification de Bradâa :

○ **Une électrification provisoire :**

Le principe d'électrification adopté et affiché par LYDEC est une électrification provisoire. Ainsi, le montage même de l'opération consiste en la mise en place d'un réseau provisoire et le contrat d'abonnement proposé par LYDEC précise le caractère précaire des installations qui peuvent être supprimées sur demande des pouvoirs publics⁵.

Le recours à une électrification provisoire est justifié par le statut illégal des habitations de ces quartiers et des différents programmes d'éradication de l'habitat insalubre mis en œuvre par les pouvoirs publics. De plus, elle permet de s'amender de la logique généralement perçue qui lie la mise en place d'un service public à la pérennisation des bidonvilles.

○ **Une implication de la population grâce à sa participation financière :**

Une dizaine de réunions ont eu lieu au niveau de la municipalité, il y a donc eu un grand effort de transparence et de concertation avec les habitants du bidonville.

Pour LYDEC, « *l'objectif de ces réunions s'inscrit dans le cadre de la recherche d'une meilleure adaptation possible du projet aux attentes de la communauté. Celle-ci doit être impliquée dans le montage du projet et doit définir le niveau de service qu'elle désire et les modalités commerciales et financières de sa mise en place* »⁶.

¹ Lyonnaise des eaux de casablanca.

² Cf. Electrification des bidonvilles à Casablanca : Note de synthèse, LYDEC, CASABLANCA, 03 juillet 2003.

³ ANTOINE MERCERON, chef projet quartier défavorisés, LYDEC, Casablanca.

⁴ L'égalité face au service public signifie que tous les usagers d'un service public seront traités de façon identique tant au niveau de leurs droits que de leurs charges. Or, le problème tel qu'il est formulé par LYDEC ne signifie pas l'égalité dans le traitement en matière de branchement à l'électricité entre les différents quartiers de la ville. Il persiste une différences avec les quartiers classiques.

⁵ La question qui reste posée porte plutôt sur la capacité des pouvoirs publics à demander la suppression du contrat et les moyens qu'ils mettront en place pour faire face aux pressions de la population du bidonville et ce dans un contexte où le maintien de l'ordre public est plus que nécessaire.

⁶ ANTOINE MERCERON, Chef projet quartiers défavorisés, LYDEC, Casablanca.

C'est ainsi que le financement intégral de l'opération d'électrification du bidonville Bradâa, a été pris en charge aussi bien par les bénéficiaires, la Municipalité et par la LYDEC.

○ **Un impératif : minimiser les coûts**

En procédant par une électrification collective par bloc, qui s'appuie sur des petites entités telles que des ruelles, le programme a su prévoir des économies en terme de charge d'exploitation.

Le recours à ce mode de gestion a été justifié par le fait que « *chaque rue est différente des autres, elle a son propre mode de vie et ses propres relations de voisinage. Les gens se connaissent dans une rue. Ils ont un mode de fonctionnement codifié. Notre objectif était de s'appuyer sur ces mécanismes sociaux de très petites échelle pour restructurer les relations des gens dans le sens de faire émerger leurs doléances* »¹.

De même, la réalisation d'une partie des travaux par des électriciens du quartier et la réalisation globale des travaux à l'échelle du bidonville, les achats des équipements en gros, et l'adaptation des standards de réalisation ont permis de réduire les coûts d'investissement. La LYDEC présente son projet à l'affichage comme un projet de solidarité, mais dans la réalisation l'intérêt pour les économies en terme de charge d'investissement et d'exploitation ternissent les engagements sociaux de base.

✓ Problèmes rencontrés durant la mise en place du programme: défaut d'adhésion et divergences d'enjeux.

La mise en place du projet d'électrification de Bradâa s'est heurtée à deux types de problèmes : le refus de la population d'adhérer au projet et le jeu politique des acteurs locaux.

○ **Refus de la population d'adhérer au projet :**

Ce refus serait dû au manque d'information de la population et à la participation financière exigée par la LYDEC. A ce niveau, il convient de mentionner le rôle important joué par l'élu local.

L'élu est chargé de convoquer les habitants du bidonville aux réunions d'information au niveau de la municipalité. Il doit solliciter l'aide du conseil municipal pour la participation financière de la municipalité au projet. Il désigne les représentants des blocs et négocie avec la LYDEC de la possibilité d'échelonner la participation de la population.

Pour le responsable du projet, le refus de la population d'adhérer au projet serait dû au fait que « *les gens n'arrivent pas à se projeter dans l'avenir en raison de leur capacité intellectuelle et aussi parce qu'ils étaient trop manipulés par les élus. On n'avait pas de référentiel, il n'y avait pas un cas concret à présenter à la population et lui demander d'aller le voir* »². Les populations n'ont donc pas faits confiance en les autorités responsables et organisatrices.

¹ ANTOINE MERCERON, chef projet quartiers défavorisés.

² ANTOINE MERCERON, chef projet quartiers défavorisés, LYDEC, casablanca.

o **Le jeu politique des acteurs locaux :**

Desservir un bidonville ne va pas sans bouleverser les équilibres politiques locaux et ouvre la porte à de nombreux conflits.

Ainsi, la LYDEC s'est trouvée en opposition avec le « gouverneur » qui refusait l'électrification de n'importe quel bidonville au niveau de la Préfecture. En effet il ne pouvait pas cautionner la pérennisation du bidonville et l'électrification serait perçue comme telle.

La municipalité, pour qui l'électrification du bidonville permettra d'annuler les coûts dus aux branchements illicites au réseau de l'éclairage public était contre.

Devant une telle réalité, « *la LYDEC en tant que maître d'ouvrage a préconisé une approche qui vise la non prise de position* »¹. L'entreprise s'est appuyée sur les différents acteurs en présence : élu, population, municipalité et préfecture.

Le refus du gouverneur a poussé la LYDEC à le dépasser. Ainsi, « *devant le refus du gouverneur qui ne voulait pas prendre de position officielle, nous avons fait monter le dossier jusqu'au haut de l'échelle politique.* »². Le recours aux instances centrales aurait donc été derrière l'accord tacite formulé par le gouverneur et l'autorisation écrite d'électrifier a été accordée par la Municipalité.

c. **La gestion des déchets**

Le ramassage des ordures ménagères est un service qui fait défaut aux alentours du bidonville.

Le problème des ordures ménagères reste l'un des grands problèmes soulevés par la population du bidonville. En effet, malgré l'existence de trois bennes à ordures ménagères déposées dans les terrains vagues qui entourent le bidonville, le ramassage de ces ordures semble faire défaut.

Ainsi, aux alentours de ces bennes s'amassent de grandes quantités d'ordures notamment au niveau du dépotoir mitoyen au quartier, dans sa partie sud-est, ce qui ne manque pas de nuire à son paysage urbain.

L'existence des ordures aux alentours du bidonville est perçue par la population comme un signe de désintéressement de la part de la municipalité à leur égard. Désintéressement qui, pour eux, ne se transforme en une prise en considération que lors des campagnes électorales.

A l'intérieur du bidonville, on relève le caractère relativement propre de la voie principale et des ruelles. Les ménages du bidonville rejettent leurs ordures dans les bennes ou dans leurs alentours.

Pour limiter la quantité des ordures au sien du bidonville, les bidonvillois réutilisent certains déchets pour le besoin dans la vie quotidienne, par exemple la réutilisation des boîtes de conserve comme vaisselle, etc.

¹ « On ne pouvait prendre de position : on refuse de regarder les enjeux, nous n'avons pas la capacité ni l'intérêt » ANTOINE MERCERON, chef projet quartier défavorisés.

² « Le dossier a été déposé au bureau du PREMIER MINISTRE ». ANTOINE MERCERON, chef projet quartiers défavorisés.



Photo de accumulation des ordures du bidonville

Encadré n°5 : La gestion des déchets

Ménage n°1 :

« ... les ordures s'accumule de plus en plus et les autorités ne réagissent pas ... »

Ménage n°1:

« Les décharges sont près de nous et il y a des ordures partout...Le camion des ordures ne passe pas. Nous n'avons que des bennes et des décharges qui sont toujours pleines d'ordures ».

Ménage n°2 :

« Si on se manifeste, l'élú intervient pour contacter les responsables et les déchets sont ramassés. Nous avons demandé une benne, ils l'ont amenée puis ils l'ont emportée... Ce sont les quartiers environnants qui jettent leurs ordures chez nous ».

Ménage n°2 :

« Nous sommes entourés de déchets parce que c'est un bidonville... donc pour diminuer la quantité des ordures on utilise nos déchets pour répondre à certains besoins (vaisselle, porte bougies, construire une baraque ...) ».

Source : Interview population en février 2006.

Conclusion

Après une telle réflexion, nous affirmons que la ville de Mohammedia s'inscrit de façon notable dans la crise urbaine actuelle des Pays du Sud. En effet, mêlant Kasbah, quartiers modernes et bidonvilles, elle fait face à un défi majeur: s'établir de façon cohérente et durable tout en faisant face aux problèmes liés aux héritages du passé et aux fluctuations conjoncturelles de la société.

La pression foncière présente dans les grandes villes du « Sud » condamne les villes moyennes des alentours telles que Mohammedia à recevoir des flux de populations sans interruption. La fragilité, la jeunesse et l'inexpérience des systèmes urbains de ces villes ne permettent donc pas la bonne implantation et intégration de ces populations immigrantes.

Face à cette urbanisation rapide, spontanée et mobile, les politiques locales sont souvent inefficaces, démunies de tout aspect social.

Si le Maroc, ancienne colonie française, a décidé de lancer un grand programme de résorption de l'habitat insalubre en 2004 à l'image de celui lancé par la France dans les années 1960, il est toujours confronté aux pratiques locales, au manque d'encadrement et aux risques de corruption.

Si l'aspect social des politiques marocaines est effectivement mis au premier plan, force est de constater que ce sont des considérations politiques et des opportunités foncières et financières qui déterminent le fonctionnement de ces interventions.

L'intégration des bidonvillois dans la société urbaine ne peut être réalisé qu'avec un accompagnement social effectué par une bonne maîtrise d'œuvre sociale.

Le désenclavement des ces quartiers défavorisés est géré par une politique de résorption de l'habitat insalubre jeune et inadaptée.

De manière plus générale, nous parlons communément de sous-développement dans le sens où les Pays du Nord à Economie de Marché pensent que tous les pays du monde vont aller vers leur mode de développement. A notre humble avis, l'aide au développement ne doit donner que les moyens technico-financiers. Les politiques de gestion urbaine, sociale, les modes de fonctionnement ne doivent être importés des pays développés vers les pays en développement qu'après des études très poussées sur le contexte politico social du pays bénéficiaire.

Bibliographie

Ouvrages :

- ✓ Ballain René et Jacquier Claude, Politiques françaises en faveur des mal-logés (1945 – 1985), Copédith, Paris, mai 1987.
- ✓ Berque Jacques, Médinas, villeneuves et bidonvilles, « Maghreb, histoires et sociétés », paris, J.Duculot, 1974.
- ✓ Escallier Robert, Citadins et espaces urbains au Maroc, fascicule de recherche N°8, 2 tomes, 1983.
- ✓ Escallier Robert, Le Maghreb, homme et espace, « population et urbanisation », 1984.
- ✓ Lemire Jean Loup, Habitat adapté, maîtrise d'œuvre sociale et programmation, « les dossiers du mouvement PACT ARIM, Juin 1989.
- ✓ PNUE, L'avenir de l'environnement mondial 3, le passé, le présent et les perspectives d'avenir, géo 3, de Boeck, 2002.
- ✓ Sacquet Anne Marie et Blanc Nicolas, Economie et développement durable, tome 3 de la collection « entreprise et développement durable », comité 21, mars 2005.
- ✓ VERMEREN.P, Le Maroc en transition, Edition la découverte, 2002.

Enseignements :

- ✓ Master Génie urbain, première année, 2005/2006, module « Pays en développement », Mr Toubon et Mr Léger, université de Marne la vallée.
- ✓ Licence de Géographie, 2004/2006, module « Pays du Sud », Mr d.Ramousse, université de Saint Quentin en Yvelines.
- ✓ Licence de géographie, 2004/2005, module « géomatique », projet sur la ville de Mohammedia, Mr S.Gadal, université de Saint Quentin en Yvelines.

Thèses et rapports d'études:

- ✓ Thèse de doctorant portant sur « la reconnaissance des formes spatiales de métropolisation », Mr Gadal Sébastien (voir remerciements).
- ✓ « Enquête de dénombrement et d'identification sociale des baraques du bidonville de Bradâa à Mohammedia », Rapport d'étude de l'Agence Al Omrane, Octobre 2004.
- ✓ « Résorption des bidonvilles au Maroc : cas de la préfecture de Mohammedia », rapport de stage de Wafâa GAOUR, 2005.
- ✓ « Interventions ponctuelles sur l'habitat insalubre : Enjeux et stratégies d'acteurs : Cas du bidonville Bradâa à Mohammedia », Mémoire de Mr Brahim CHDAK, 2004.
- ✓ « Electrification des bidonvilles à Casablanca : Note de synthèse », LYDEC, 2003.

Entretiens :

- ✓ Mr El Ghazi, chef de service de l'habitat au ministère chargé de l'habitat et de l'urbanisme, propriétaire d'un terrain sur le bidonville de Bradâa.
- ✓ Mr Gadal, chercheur associé au centre d'Analyse et de Mathématiques Sociales (UMR 8557 du CNRS) ; Ecoles des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), Equipe du Laboratoire de Téléanalyse Espace et Société (LATES).
- ✓ Mme Fatima Morji et Mr Hbouli Abdesselam : habitants du bidonville Bradâa.